



République Gabonaise  
Union - Travail - Justice

## Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI)

### Document de Projet

<b>Titre du projet :</b> Coexistence pacifique entre l'homme et l'éléphant au Gabon	<b>Organisation(s) chargée(s) de la mise en œuvre:</b> The Wildlife Conservation Society (WCS)
<b>Contact avec l'organisation chargée de la mise en œuvre du projet :</b> Nom et fonction : Joe Walston, Vice-Président exécutif de WCS Global Adresse : 2300 Southern Boulevard, Bronx New York 10460 USA Téléphone : 1 (718) 220-5100 Courriel : jwalston@wcs.org	<b>Partenaire(s) du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• WCS</li> <li>• Le Conseil National Climat</li> <li>• Ministère de l'environnement, du climat et des conflits homme faune</li> <li>• Ministère de l'agriculture</li> <li>• Ministère des eaux et forêts</li> <li>• Space for Giants</li> <li>• Société civile</li> </ul>
<b>Pays : Gabon</b>	<b>Localisation du projet (provinces ou zones prioritaires) : Échelle nationale</b>
<p>Le Gabon, dont 88 % du territoire est couvert de forêts, a acquis une réputation en termes de gestion durable de ses forêts, contribuant au stockage du carbone, à la biodiversité et à la régulation du climat. Depuis l'adoption de sa première loi sur l'environnement en 1993, le Gabon a fait des progrès notables en matière de foresterie durable, de zones protégées et de politiques de lutte contre le changement climatique. Parmi les étapes clés figurent la création de 13 parcs nationaux (2002), l'interdiction des exportations de grumes (2010) et la loi sur le développement durable (2014).</p> <p>Le Gabon et CAFI ont signé une lettre d'intention en 2017, et son avenant en 2019, qui décrit les conditions d'accès à 150 millions de dollars de paiements basés sur les résultats pour soutenir le Cadre National d'Investissement (CNI).</p> <p>L'évolution du contexte au Gabon met en évidence la nécessité de s'attaquer aux conséquences imprévues de la conservation, telles que les conflits entre l'homme et l'éléphant et l'insécurité alimentaire dans les zones rurales. En réponse, le Gabon affine ses politiques pour s'assurer qu'elles bénéficient à la fois à l'environnement et aux communautés locales. Ce projet intégré de lutte contre les conflits hommes-éléphants vise à réduire ces conflits, à améliorer la sécurité alimentaire et à soutenir l'agriculture durable grâce à des clôtures mobiles, des pratiques agricoles intelligentes, des campagnes d'éducation et un système innovant d'assurance pour les éléphants. Ce projet, doté d'un budget de 10 millions de dollars, vise à créer une coexistence harmonieuse entre les hommes et les éléphants, renforçant ainsi le soutien du public à la conservation.</p>	<b>Coût total du projet :</b> 10 000 003 USD <b>Coût total financé par le fonds fiduciaire du CAFI:</b> 10 000 003 USD <b>Montant et durée de la première tranche :</b> 4 843 653 USD pour 1 an <b>Date de début<sup>1</sup> :</b> 15 janvier 2025 <b>Date de clôture :</b> 15 janvier 2027 <b>Durée totale (en mois) :</b> 24 mois

### Dates d'examen et d'approbation

<b>Soumission au Secrétariat CAFI</b>	<b>Date : 18 décembre 2024</b>
<b>Évaluation indépendante</b>	<b>Date : 20 décembre 2024</b>
<b>Approbation du Conseil d'Administration</b>	<b>Date : 17 Janvier 2025</b>



République Gabonaise  
Union - Travail - Justice

**Signatures des organisations participantes :**

<p><b>Nom du représentant :</b> Joe Walston  <b>Fonction :</b> Vice-président exécutif de WCS Global  <b>Nom de l'organisation participante :</b> Wildlife Conservation Society (WCS)</p>	<p><b>Date et signature</b>                  DocuSigned by:                  [Signature] 18-Jan-2025                  F8F546103539410...</p>
<p><b>Nom du représentant :</b> Davy Onomori  <b>Fonction :</b> Secrétaire permanent  <b>Nom de l'organisation participante :</b> Conseil national pour le climat du Gabon</p>	<p><b>Date et signature</b>                  Signé par :                  [Signature] 20-janv. -2025                  B5239CF273E1424...</p>
<p><b>Nom du représentant :</b> Berta Pesti  <b>Fonction :</b> Cheffe du Secrétariat                  CFI</p>	<p><b>Date et signature</b>                  DocuSigned by:                  [Signature] 21-Jan-2025                  DAFEB40CC65A412...</p>

RÉSULTATS CFI auxquels le programme contribue	Montant en USD <sup>2</sup>
1. Les pratiques agricoles durables permettent de réduire la conversion des terres et d'accroître la sécurité alimentaire.	\$7,935,775
2. Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois énergie sont adoptées.	
3. Les institutions et les parties prenantes du secteur forestier et des zones protégées disposent des capacités et du cadre juridique nécessaires pour promouvoir, contrôler et faire respecter la gestion durable des forêts.	\$520,430
4. Les futurs projets d'infrastructure, d'exploitation minière et pétrolière minimisent leur empreinte globale sur les forêts.	
5. Les décisions relatives à l'aménagement du territoire garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et préservent les forêts, et une meilleure sécurité foncière contribuent à la préservation des forêts par les individus, les communautés ou les entreprises.	
6. Soutien aux politiques et stratégies nationales visant à accélérer la transition démographique par le biais de la planification familiale, qui améliorent l'accès aux contraceptifs modernes fondé sur les droits dans le contexte des droits et santé sexuels et reproductifs, contribuant ainsi au dividende démographique et au développement durable.	
7. Amélioration de la coordination interministérielle et de la gouvernance.	\$1,543,798*

\*Comprend les coûts de coordination et de gestion du projet, car ce poste d'OI relève essentiellement de la coordination interministérielle.



## Résumé exécutif

Avec 88 % de couverture forestière, le Gabon jouit d'un statut particulier en tant que pays à forte densité forestière et à faible déforestation. Les forêts gabonaises stockent de grandes quantités de carbone, abritent une biodiversité exceptionnelle, fournissent des ressources et des moyens de subsistance aux populations rurales, régulent les précipitations et atténuent le changement climatique aux échelles nationale, régionale et mondiale.

Depuis 1993, date à laquelle le Gabon a adopté sa première Loi sur l'environnement, il a progressé vers sa politique actuelle de développement durable, marquant des réalisations incontestables en matière de foresterie durable, de création d'aires protégées, de planification et de suivi de l'utilisation des terres, et de politique de lutte contre le changement climatique. Parmi ces réalisations, on peut citer l'annonce en 2002 de la création de 13 parcs nationaux sur 11 % du territoire gabonais (mise en œuvre en 2007), l'annonce en 2009 de l'interdiction d'exporter des grumes (mise en œuvre le 1er janvier 2010), la loi sur le développement durable de 2014, l'entrée en 2016 dans l'Accord de Paris sur le climat et la déclaration du Président en 2018 selon laquelle toutes les opérations d'exploitation forestière dans le pays doivent être certifiées.

En 2015, le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) afin d'atténuer le changement climatique, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable. Dans le cadre de sa participation à CAFI, le Gabon a élaboré son Cadre national d'investissement (CNI), qui décrit les programmes susceptibles de bénéficier d'un soutien de CAFI.

En 2017, le Gabon a entamé la première phase de son CNI, **CAFI 1**, avec 18 millions de dollars américains pour élaborer, adopter et mettre en œuvre son Plan national d'affectation des terres (PNAT) et son Système d'observation des ressources naturelles et forestières (SNORF). La deuxième étape, **CAFI 2**, a débuté en 2019 et a fourni 12 millions de dollars américains pour soutenir la certification obligatoire des concessions forestières, l'expansion des zones protégées transfrontalières et l'optimisation de l'utilisation des terres pour l'intensification de la production agricole et l'assistance technique sur la gestion des données sur le carbone.

En raison de ses réalisations passées et en prévision de la conservation et de la gestion futures des forêts, la **Norvège, par l'intermédiaire de CAFI, s'est associée au Gabon en 2019 pour fournir 150 millions de dollars américains en appui à son CNI**. En juin 2021, le Gabon s'est vu accorder un premier paiement de 17 millions de dollars américains. Ces paiements récompensent la réduction des émissions en 2016 et 2017, par rapport aux niveaux d'émissions annuels de 2006 à 2015 (Niveau de référence national REDD+ pour les forêts, juin 2021). Les documents techniques pour recevoir les paiements pour 2018-2020 ont été soumis à ART TREES ; estimé à 10,690,691t CO<sub>2</sub>.

**En août 2023, le paysage politique du Gabon a connu un changement important.** Un changement d'administration a également apporté de nouvelles perspectives quant à la nécessité pour le Gabon de mieux relever les défis auxquels sont confrontées les populations rurales. Si la protection des forêts et de la faune sauvage a été un triomphe pour les politiques de conservation et de lutte contre le changement climatique du Gabon, elle a également contribué à des conséquences inattendues pour les populations locales, notamment une augmentation des cas de destruction des récoltes et d'insécurité alimentaire et, dans certains cas, des conflits directs entre les humains et les éléphants qui ont entraîné des pertes de vies humaines. En outre, les politiques de conservation qui protègent les forêts et la faune se traduisent rarement par des avantages pour les communautés rurales. C'est pourquoi le Gabon est en train d'affiner ses politiques de conservation et de lutte contre le changement climatique afin de s'assurer qu'elles sont non seulement efficaces sur le plan environnemental, mais aussi **équitable sur le plan social**, et qu'elles ont un impact positif réel sur les communautés rurales

La vision du Gouvernement est de créer des mécanismes qui atténuent les effets négatifs des activités de conservation, tels que l'augmentation des conflits entre l'homme et l'éléphant, tout en promouvant **les conditions nécessaires à une coexistence harmonieuse et durable de la nature, de l'homme et de la faune**. Ce faisant, le Gouvernement vise à renforcer le contrat social entre l'État et les populations rurales, en veillant à ce qu'une conservation réussie se traduise par une amélioration des moyens de subsistance et une réduction des conflits, **et génère ainsi la volonté de la population d'intégrer les politiques de conservation et de lutte contre le changement climatique**.



### Projet intégré sur les conflits entre l'homme et l'éléphant

**Ce document définit une approche intégrée du conflit homme-éléphant (CHE) visant à réduire les interactions négatives entre l'homme et l'éléphant tout en améliorant la sécurité alimentaire des communautés rurales, en contribuant de manière significative à leur sécurité physique et en réduisant la déforestation par les petits exploitants.**

Le projet s'appuie sur les succès d'un projet de clôture électrique existant (Résultat 1) couplé au développement d'activités de vulgarisation d'une agriculture intelligente pour optimiser la production alimentaire dans les champs agricoles clôturés (Résultat 2). Le projet développera une assistance multidisciplinaire pour les populations affectées par le conflit homme-éléphant à travers une campagne intensive d'éducation et de sensibilisation (Résultat 3) et un système d'assurance innovant pour couvrir les dommages causés par les éléphants (Résultat 4). Le système d'assurance vise à fournir une aide financière aux communautés affectées, réduisant ainsi le fardeau économique de la vie à proximité des habitats des éléphants. Cette approche intégrée CHE vise à créer une coexistence plus harmonieuse entre les hommes et les éléphants, en veillant à ce que les deux puissent prospérer sans conflit. Le projet devrait réduire le nombre de victimes du CHE, le nombre d'éléphants tués et modifier progressivement les pratiques agricoles, en permettant aux champs en jachère de se reconstituer (reboisement) et en limitant la zone de forêt convertie en champs pour la production alimentaire à l'avenir.

Le projet proposé aborde deux impacts de CAFI qui sont l'atténuation du changement climatique et le développement durable, en contribuant aux résultats 1 (pratiques agricoles durables) et 3 (secteur forestier) de CAFI, ainsi qu'au résultat 6, comme le montre le tableau de la page 3. Il est composé de **quatre résultats centraux**, avec un budget total de 10 millions de dollars américains sur 2 ans. Les impacts, les réalisations, les résultats et les produits du projet correspondent à ceux définis dans le CNI du Gabon : impact 1, sous-impacts 1.2 et 1.3, résultat 1.2.2. "L'impact de l'agriculture itinérante diminue et les revenus augmentent", et le résultat 1.3.4. "L'accès des populations dépendantes de la forêt aux services de base (moyens de subsistance) est amélioré" [Supmat a. Gabon CNI].

**Objectif général : les solides politiques de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique du Gabon conservent le soutien de la population gabonaise et améliorent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales**

**Objectif : La population gabonaise et les éléphants coexistent pacifiquement**

**Résultat 1 : Les conflits homme éléphant sont réduits grâce à l'installation de clôtures mobiles dans les neuf provinces.**

- Produit 1. Des unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.
- Produit 2. ~100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).
- Produit 3. Les Ministères de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'Agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.
- Produit 4. Réalisation d'études d'impact

**Résultat 2 : La superficie des champs en jachère est réduite grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles intelligentes où les clôtures sont installées**

- Produit 5. Les alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes qui optimisent la production alimentaire dans les champs agricoles clôturés.

**Résultat 3 : L'éducation et la sensibilisation facilitent la coexistence pacifique**

- Produit 6. Création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants

**Résultat 4 : Le CHE est atténué grâce à des polices d'assurance pour compenser les villageois des dégâts causés par les éléphants**

- Produit 7. La faisabilité du projet est réalisée et les sites pilotes identifiés

*L'hypothèse de base du projet* est que l'atténuation des conflits entre les Gabonais et les éléphants augmentera le soutien à la conservation des forêts et aux initiatives d'atténuation du climat au Gabon. Un soutien élargi se traduira par une meilleure gestion des forêts et une mise en œuvre efficace de la politique forestière.



L'approche intégrée des conflits homme-éléphant définie dans ce document est basée sur les actions prioritaires définies dans la Stratégie Nationale des Conflits Homme-Eléphant, créée par le Gouvernement gabonais en collaboration avec un consortium d'ONG [Sup. Mat b. Gabon HEC Strategy].

La supervision du projet suivra la structure définie dans le cadre national de gouvernance de CAFE prévue dans la section 6. Cette structure comprend le Conseil national du climat, le Comité d'orientation stratégique et de supervision de la CAFE, le Comité de pilotage de CAFE, les agences de mise en œuvre (agence de mise en œuvre accréditée + entités gouvernementales nationales) et les comités de pilotage technique et scientifique du projet (Fig. 12).

En tant qu'organisation chargée de la mise en œuvre du projet, la Wildlife Conservation Society (WCS) sera responsable de l'exécution et du suivi du projet (activités, délais, aspects financiers, sauvegardes, risques, etc.) Un manuel de procédures de la WCS détaillera les conditions et les règles d'exécution du projet. Les rôles et responsabilités des institutions gouvernementales nationales et des ONG partenaires sont définis dans la section 3c.

Le principal risque pour la réussite du projet est la mauvaise gestion du financement du projet et les promesses excessives concernant la rapidité d'exécution des résultats du projet. Le potentiel de mauvaise gestion ou d'utilisation frauduleuse des fonds sera atténué par la mise en œuvre de procédures opérationnelles rigoureuses mandatées par WCS et l'application stricte de ces procédures.



## Table des Matières

Résumé exécutif .....	3
Acronymes .....	8
1. Introduction.....	9
2. Analyse de la situation spécifique au contexte du projet .....	10
a. Description du contexte général de la zone d'intervention .....	10
b. Évolution du couvert forestier et description des facteurs de déforestation et de dégradation dans la zone du projet.....	13
c. Objectifs généraux et spécifiques du projet .....	14
3. Stratégie du projet.....	15
a. Initiatives passées et enseignements tirés (aux niveaux national et international) .....	15
b. Stratégie d'intervention.....	17
Théorie du changement.....	17
Approche stratégique .....	18
Zone géographique cible .....	20
c. Description des capacités des bénéficiaires.....	21
<b>d. Structure du projet (résultats, activités) .....</b>	<b>24</b>
e. Contribution des différents produits aux résultats du CAFI .....	30
f. Appropriation nationale et durabilité des projets.....	30
4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention .....	31
a. Cadre de résultats .....	31
b. Matrice d'atteinte des jalons de la Lettre d'intention .....	36
5. Cohérence et synergies avec les projets existants .....	37
6. Gouvernance du projet.....	39
a. Organes de gouvernance .....	39
b. Gestion et exécution de projets.....	45
C. Capacité et expérience de l'organisation chargée de la mise en œuvre et de ses partenaires.....	46
7. Stratégie d'engagement des parties prenantes .....	46
a. Gouvernement .....	46
b. Donateurs et partenaires au développement .....	46
c. Société civile.....	46
d. Secteur privé.....	47
e. Autre : Organisme d'enseignement et/ou de recherche .....	47
8. Gestion des risques et Sauvegardes .....	47
a. Risques et mesures d'atténuation .....	47



b.	Sauvegardes .....	49
	Intégration de la dimension de genre .....	49
	Exploitation, harcèlement et abus sexuels .....	49
	Sauvegardes de Cancun.....	49
	Gestion des plaintes .....	50
	Fraude, détournement de fonds.....	51
9.	Suivi et évaluation.....	51
10.	Communication et visibilité .....	51
11.	Transparence fiduciaire .....	52
12.	Budget, plan de travail et calendrier .....	53
	a. Plan de travail et budget par résultat/activité .....	53
	b. Budget par catégorie UNDG .....	55
	c. Plan de mise en œuvre du projet .....	55
13.	ANNEXES .....	56
	ANNEXE 1 : Engagements des parties prenantes dans le processus de développement du projet.....	57
	ANNEXE 2 : Analyse de genre et plan d'action .....	59
	ANNEXE 3 : Stratégie de communication provisoire.....	60



## Acronymes

AFD	Agence française de développement
AGEOS	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN	Agence nationale des parcs nationaux
CA	Conseil d'Administration
CAFI	Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (Central African Forest Initiative)
CENAREST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CHE	Conflit homme éléphant
CHF	Conflit homme faune
CNAT	Comité national d'affectation des terres
CNC	Conseil national climat
CNI	Cadre National d'Investissement
Co2	Dioxyde de carbone
COP	Conférence des parties
COFIL	Comité de pilotage
DG	Directeur général/Direction générale
FCPF	<i>Forest Carbon Partnership Facility</i> (Fonds de partenariat pour le carbone forestier)
GES	Gaz à effet de serre
GdG	Gouvernement du Gabon
Ha	Hectare
HCS	High Carbon Stock (haut stock carbone)
HVC	Haute valeur de conservation
LEDS	Stratégie de développement à faible émission
IIED	Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)
LOI	Lettre d'intention
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
MAEPA	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'alimentation
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
PNAT	Plan national d'aménagement du territoire
PRODOC	Document de Projet ( <i>Project Document</i> )
UGP	Unité de gestion de projet
SFG	Space for Giants
teCO2	Tonne-équivalent CO2
TNC	Conservation de la nature
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
USD	Dollar américain
WCS	Wildlife Conservation Society



# 1. Introduction

Le partenariat Gabon-CAFI a débuté en 2015, lorsque le Gabon a signé la Déclaration conjointe de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) afin d'atténuer le changement climatique, de réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable. En 2017, une lettre d'intention a été signée pour mettre en œuvre le Cadre National d'Investissement (CNI) du Gabon, qui s'est concentré sur le développement d'un **projet national d'aménagement du territoire et de surveillance des forêts** (18 millions de dollars américains). En 2019, CAFI a fourni 12 millions de dollars supplémentaires pour soutenir **la certification forestière, les zones protégées transfrontalières et l'optimisation de l'utilisation des terres pour l'intensification agricole**.

En 2019, la Norvège, par l'intermédiaire de CAFI, a conclu un partenariat avec le Gabon afin de fournir 150 millions de dollars pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que pour l'absorption du dioxyde de carbone par les forêts naturelles. Un avenant décrivant les conditions de ces paiements a été signé en septembre 2019.

Pour se préparer à recevoir ces paiements basés sur les résultats, le gouvernement a soumis un Cadre national d'investissement CAFI 3 à l'approbation du Conseil d'Administration (CA) de CAFI en 2021. Les projets définis dans le CNI CAFI 3 sont résumés dans la figure 1. Conformément à la Lettre d'Intention CAFI-Gabon, les résultats de ce projet sont principalement axés sur la théorie du changement du CNI, Impact 1- Atténuation du changement climatique grâce au secteur Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF). Quatre sous-impacts sont prioritaires : (i) réduire les émissions de gaz à effet de serre, (ii) éviter ou minimiser les émissions futures, (iii) améliorer l'absorption du dioxyde de carbone et la séquestration du carbone par la conservation des forêts HCS et HCV, et (iv) renforcer la capacité à concevoir, mettre en œuvre et suivre les projets nationaux d'atténuation du changement climatique. Les activités qui conduisent à ces impacts produiront d'importants co-bénéfices, y compris le renforcement de la capacité nationale et l'amélioration des moyens de subsistance, en particulier des communautés dépendantes des forêts et les communautés rurales.

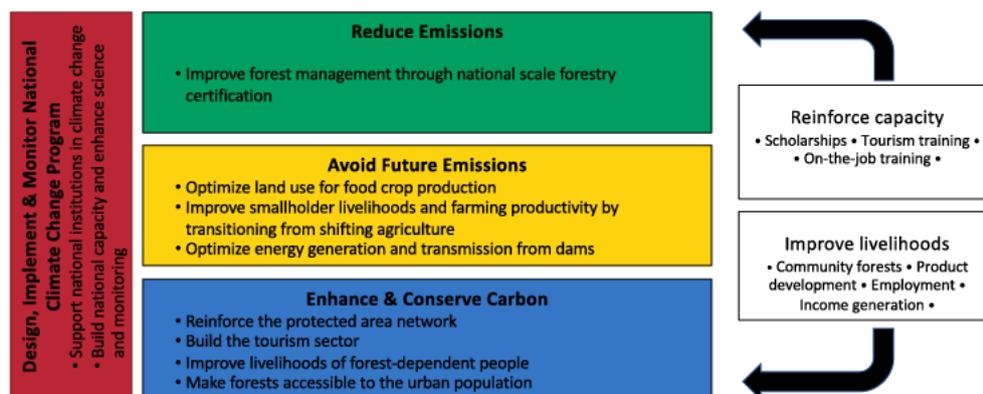


Figure 1. Cadre du CNI (cases colorées), axé sur trois résultats et deux thèmes transversaux

En juin 2021, le Gabon a reçu un premier paiement basé sur les résultats (RBP) de 17 millions de dollars américains pour les réductions d'émissions de 2016 et 2017. Ces fonds soutiennent la **foresterie communautaire, les parcs nationaux, le Conseil national climat, la science climatique gabonaise et le renforcement des capacités**. Le processus de réception des paiements pour 2018-2020 a été initié - avec des documents techniques soumis à ART TREES, estimant 10 690 691 t CO<sub>2</sub>.

**En août 2023**, un changement de gouvernement a apporté de nouvelles perspectives quant à la nécessité pour le Gabon de relever les défis auxquels sont confrontées les populations rurales. **Pour ce faire, le Gabon a soumis un document de réflexion au Conseil d'Administration. La décision EB.2024.37 du CA** "invite le gouvernement à élaborer un document de projet en collaboration avec le ou les organismes de mise en œuvre de CAFI, avec les sous-composantes suivantes :

- Projet gouvernemental conjoint de clôtures mobiles et d'extension agricole (~ 6,5 millions USD)
- Atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant grâce à un projet pilote d'assurance (~3,5 millions USD)
- Projet pilote de PSE pour la conservation (~5M USD) "



**Ce document de projet définit une approche intégrée des conflits homme-éléphant (CHE) visant à réduire les interactions négatives entre les hommes et les éléphants tout en améliorant la sécurité alimentaire des communautés rurales et en réduisant la déforestation des petites exploitations.**

Le projet est directement lié à la Lettre d'Intention Gabon-CAFI. En effet, il vise à réduire les massacres d'éléphants et à modifier les pratiques agricoles afin de permettre aux champs en jachère de se reconstituer (reboisement) et de limiter la superficie des forêts converties en champs pour la production alimentaire à l'avenir. *L'hypothèse de base du projet* est que la diminution et l'atténuation des conflits entre les Gabonais et les éléphants permettra également **de renforcer le soutien aux initiatives de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique du Gabon**. Un soutien accru se traduira par **une meilleure gestion des forêts et une mise en œuvre efficace de la politique forestière**.

Ce document de projet (ProDoc) décrit les résultats attendus et la théorie du changement sous-jacente, le dispositif de gouvernance du projet et les liens avec le CNI du Gabon.

## 2. Analyse de la situation spécifique au contexte du projet

### a. Description du contexte général de la zone d'intervention

#### Importance des éléphants de forêt pour les forêts du bassin du Congo

L'éléphant de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) est originaire des forêts tropicales humides d'Afrique de l'Ouest et du bassin du Congo. En tant qu'ingénieurs de l'écosystème, disperseurs de graines et jardiniers forestiers, l'importance des éléphants de forêt pour la biodiversité des forêts du bassin du Congo et la santé de l'écosystème a été bien documentée. Cependant, jusqu'à récemment, il était moins bien compris que les services écologiques fournis par les éléphants ont également un impact sur l'atténuation du changement climatique - en modifiant la structure de la forêt de manière à augmenter les stocks de carbone par de multiples voies (Figure 2). Des recherches récentes démontrent que les éléphants de forêt favorisent l'augmentation du carbone aérien grâce à leurs préférences en matière d'abrutissement et à la dispersion des graines (F. Berzaghi et al. 2023). Plus précisément, le broutement des éléphants de forêt favorise les plantes à forte densité de carbone par la consommation de plantes moins denses en carbone. En outre, les arbres dispersés par les éléphants sont plus grands et ont une densité de carbone plus élevée que les arbres dispersés selon d'autres modes. **Ainsi, les éléphants de forêt jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et des stocks de carbone dans les forêts tropicales.**

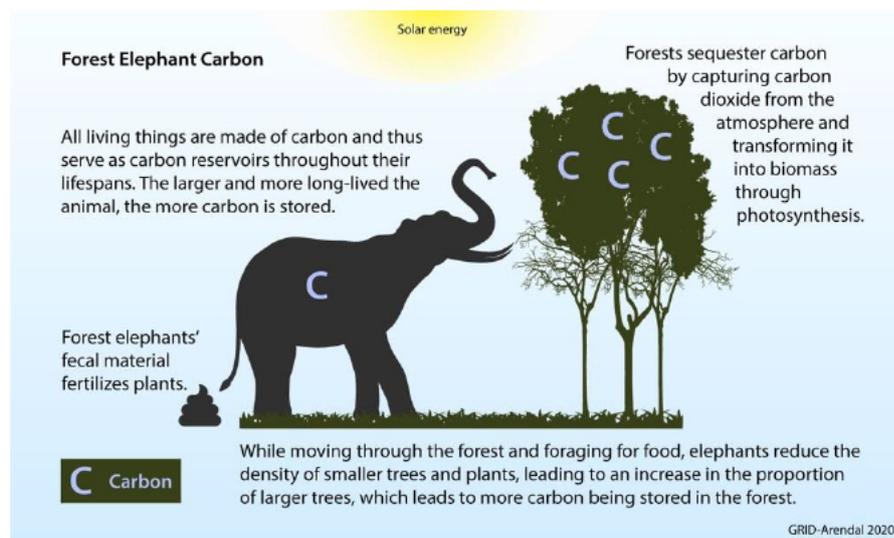


Figure 2. Illustration décrivant l'impact des éléphants de forêt sur le carbone forestier (source : FMI).

### Éléphants de forêt au Gabon

Alors que les éléphants de forêt d'Afrique en danger critique d'extinction ont connu des déclinés dévastateurs dans toute leur aire de répartition (entre 1991 et 2021, l'Afrique centrale a perdu environ 86 % de l'ensemble la population d'éléphant de forêt), la population du Gabon est restée stable et a même potentiellement augmenté dans de nombreuses régions. Aujourd'hui, **le Gabon abrite environ 70 % de tous les éléphants de forêt encore en danger critique d'extinction (figure 3)**. Contrairement à de nombreux pays, bien que les densités d'éléphants soient généralement plus importantes à proximité des zones protégées, leur présence et leur impact couvrent 90 % du territoire national.

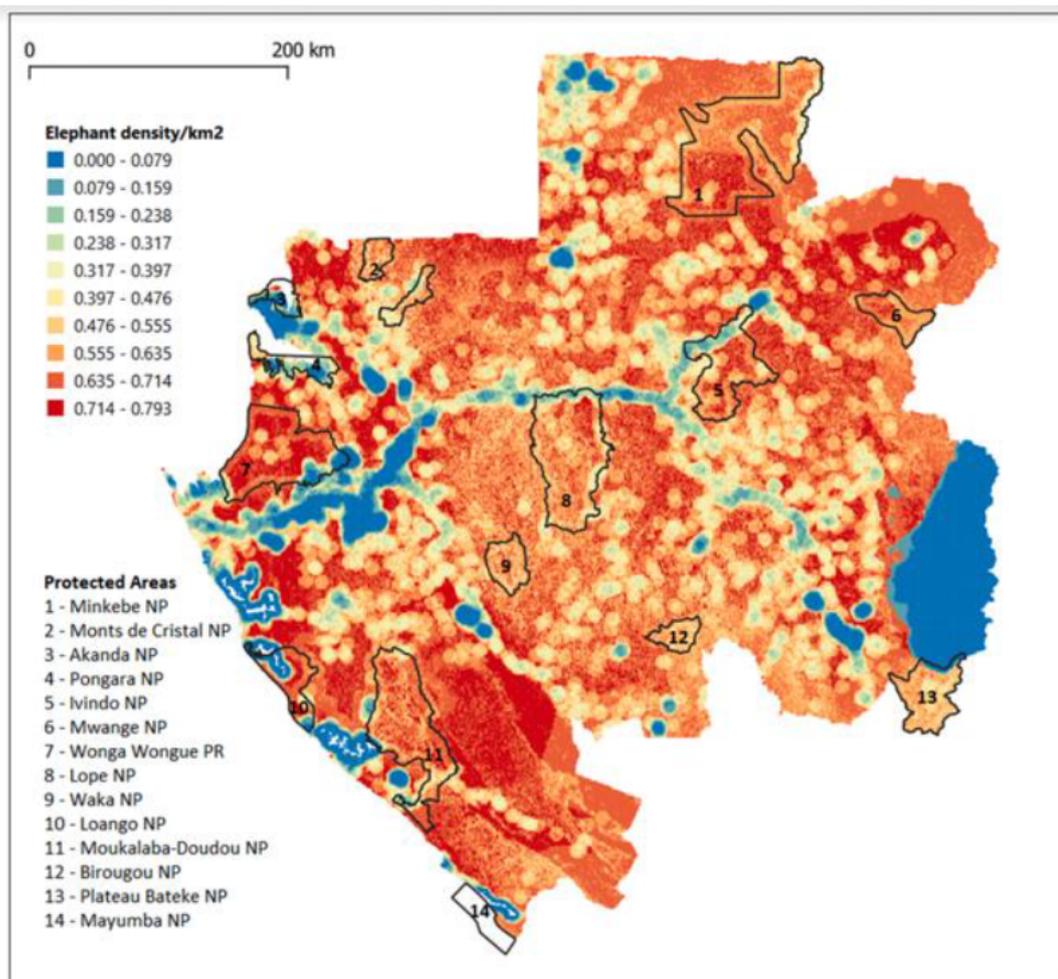


Figure 3. Carte de densité estimée de la distribution des éléphants au Gabon. Les éléphants couvrent environ 90% du territoire national.

**Le problème : ce succès en matière de conservation contribue à une crise croissante de la sécurité alimentaire et physique au sein de la population rurale du Gabon, qui dépend de l'agriculture pour sa subsistance.**

Au cours des deux dernières décennies, les tensions liées au partage de l'espace entre la faune et l'homme se sont multipliées. Les conflits entre l'homme et la faune, en particulier entre l'homme et l'éléphant, sont devenus un problème très répandu dans tout le pays (Saeko 2021 ; Bruer et Ngama 2021). Il ne se passe pas un jour sans qu'un nouveau problème important de conflit entre l'homme et l'éléphant ne soit signalé aux autorités chargées de la protection de la faune. Les statistiques nationales montrent qu'il y a eu 2 896 plaintes officiellement enregistrées (probablement un petit sous-échantillon) de dommages aux cultures vivrières au cours de la

période 2016-2023. Les autorités ont enregistré 38 décès et 43 blessures physiques graves sur des personnes entre 2020 et 2023 (DGFAP, 2024).

### L'agriculture au Gabon:



Figure 4. La petite agriculture au Gabon

Dans toute l'Afrique centrale, l'agriculture traditionnelle de subsistance implique la coupe et le brûlage d'une parcelle de forêt chaque année, ce qui constitue un facteur important de déforestation. En raison de la faible population rurale au Gabon, la déforestation due à l'agriculture a été limitée jusqu'à présent. Dans la pratique actuelle, un champ de 0,5 à 1,5 ha est généralement défriché chaque année, cultivé pendant 1 à 2 ans, puis laissé en jachère pendant plusieurs années. Ainsi, pour cultiver 0,5 à 1,5 ha par an, chaque agriculteur utilise 5 à 10 ha de terres. Cette pratique de culture itinérante est restée relativement inchangée depuis plus de 2 500 ans. Bien qu'elle entraîne des émissions de carbone, la dégradation des sols et une productivité relativement faible, les populations rurales sont traditionnellement réticentes à changer les traditions agricoles ancestrales.

**En l'absence d'attaques d'éléphants, l'agriculture est la principale source de sécurité alimentaire et de revenus pour les populations rurales du Gabon.** Les attaques d'éléphants diminuent considérablement ce besoin fondamental et ce droit indéniable. Les statistiques suivantes<sup>3</sup> résument ce contexte actuel :

#### Le secteur agricole

- L'agriculture contribue pour moins de 1 % au PIB ;
  - Le Gabon est très dépendant des importations (en moyenne 348 millions de dollars américains par an) ;
- Au Gabon, 65 % des ménages ruraux dépendent de l'agriculture (Banque mondiale 2020) ;
  - 58 % de ces ménages vivent dans la pauvreté ;

#### Gravité du CHE

- 91 % des agriculteurs ruraux ont souffert de CHE au cours des 12 derniers mois ;
- 99% des agriculteurs ont identifié les éléphants comme l'espèce la plus problématique impliquée dans le pillage des récoltes ;
- 77 % des agriculteurs ruraux ont indiqué que le CHE avait beaucoup augmenté au cours des 12 derniers mois ;
- 32 décès humains depuis 2020 causés par les éléphants ;
- ~31 éléphants tués par l'homme chaque année dans le cadre d'une légitime défense ;



### Profil des agriculteurs ruraux

- La taille moyenne des exploitations est de 1,5 ha ;
- Les agriculteurs ruraux sont majoritairement des personnes âgées (57 ans en moyenne, 70 % ayant plus de 50 ans) ;
- Le manioc est la principale culture pratiquée par 72 % des agriculteurs ruraux ;
- 78 % des agriculteurs ruraux ont signalé une baisse des récoltes au cours des trois dernières années ;
  - 84 % des agriculteurs ont désigné les éléphants comme la principale raison des diminutions.

Ces statistiques soulignent le fait que **les populations rurales dépendantes des forêts sont les plus directement touchées par la protection des forêts et les autres politiques de conservation** destinées à sauvegarder le patrimoine national du Gabon et à atténuer le changement climatique. **Le pillage des cultures par les animaux sauvages, en particulier les éléphants, diminue la productivité agricole et entrave les efforts visant à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire.** Dans le meilleur des cas, il s'agit d'une nuisance avec laquelle les petits exploitants, les producteurs industriels et le gouvernement doivent composer. **Dans le pire des cas, elle menace directement les efforts du Gabon pour protéger les habitats forestiers en générant un ressentiment intense à l'égard des efforts de conservation.** Actuellement, dans tout le Gabon, on assiste à une augmentation des incidents sociaux et des représailles contre les éléphants et les dirigeants du gouvernement qui soutiennent leur protection.

## b. Évolution du couvert forestier et description des facteurs de déforestation et de dégradation dans la zone du projet

Avec 88% de couverture forestière, le Gabon a un statut particulier en tant que pays à forte densité forestière et à faible déforestation, avec la deuxième couverture forestière la plus importante au monde, couvrant 23,6 millions d'hectares. Ce vaste couvert forestier est resté relativement stable au fil des ans, grâce à la faible densité de population, à la forte population urbaine (près de 90 %), à la pression agricole limitée et à des politiques de protection des forêts rigoureuses. Le pays a déployé des efforts considérables pour protéger ses forêts, puisque 25,1 % de sa superficie nationale totale est placée sous une forme ou une autre de statut de protection.

Le taux de déforestation annuel du Gabon se maintient relativement faible (0 à 0,05 % entre 2010 et 2015 ; figure 5 et estimations jusqu'en 2022). Par conséquent, les émissions limitées du secteur de l'utilisation des terres sont principalement dues non pas à la déforestation mais à la dégradation des forêts. En plus des pratiques d'exploitation peu efficaces, on estime que l'illégalité dans le secteur forestier est responsable de 10 à 15 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Le Gouvernement gabonais s'est engagé à lutter contre l'abattage illégal et à réduire la dégradation des forêts, notamment en fixant un objectif de certification de toutes les concessions forestières.

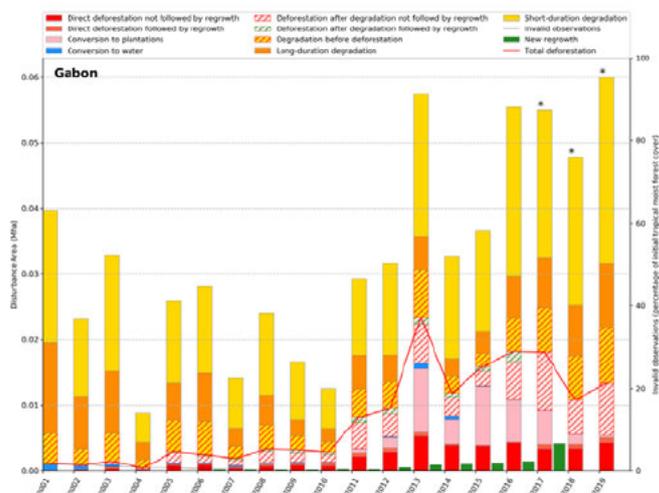


Figure 5. Déforestation annuelle au Gabon. Vancutsem, C et al 2020.



Malgré ces efforts, le Gabon risque de voir augmenter plusieurs facteurs directs et indirects de déforestation et de dégradation des forêts à l'avenir.

Les futurs facteurs potentiels d'augmentation de la déforestation et de la dégradation comprennent des facteurs économiques, sociaux et politiques. Historiquement, l'économie du Gabon s'est fortement appuyée sur la production de pétrole offshore, ce qui a permis de limiter la pression sur ses forêts. Cependant, alors que le pays cherche à diversifier son économie, il est de plus en plus enclin au développement agricole et industriel qui, s'il n'est pas bien planifié et géré, pourrait entraîner une augmentation de la déforestation.

Les problèmes de gouvernance et de politique peuvent également jouer un rôle. Bien que le Gabon ait adopté une gouvernance relativement respectueuse de l'environnement au cours des deux dernières décennies et demie, la mise en œuvre des politiques de conservation des forêts peut être incohérente et affectée par des changements rapides du contexte politique (comme cela a été observé récemment en raison de l'intensification des conflits entre les Gabonais et les éléphants).

Ainsi, bien que le Gabon ait réussi à maintenir un niveau élevé de couverture forestière, il est confronté à des défis permanents liés aux facteurs directs et indirects de la déforestation et de la dégradation. **Pour relever ces défis, il faudra adopter une approche à multiples facettes fondée sur un soutien solide de la part des Gabonais pour renforcer la gouvernance, améliorer la capacité de conservation et de gestion des forêts et promouvoir un développement économique durable qui améliore les moyens de subsistance des Gabonais sans compromettre l'intégrité des écosystèmes forestiers.**

### c. Objectifs généraux et spécifiques du projet

**Le Gouvernement gabonais et les ONG partenaires ont défini une stratégie de lutte contre les conflits hommes-éléphants. Cette stratégie intégrée s'attaque à la crise du conflit homme-éléphant afin de promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance de la population gabonaise et d'assurer un soutien accru aux politiques de conservation et de gestion des forêts et de la biodiversité.**

Le présent projet soutient 4 aspects prioritaires de la stratégie nationale de CHE visant à réduire les interactions négatives entre les humains et les éléphants tout en améliorant la sécurité alimentaire des communautés rurales et en diminuant la déforestation des petites exploitations. Le projet s'appuie sur les succès d'un projet de clôture électrique existant (Résultat 1) couplé au développement d'activités de vulgarisation de l'agriculture intelligente pour optimiser la production alimentaire dans les champs agricoles clôturés (Résultat 2). Le projet développera une assistance multidisciplinaire pour les populations affectées par le conflit homme-éléphant à travers une campagne intensive d'éducation et de sensibilisation (Résultat 3) et un système d'assurance innovant pour couvrir les dommages causés par les éléphants (Résultat 4). Le système d'assurance vise à fournir une aide financière aux communautés affectées, réduisant ainsi le fardeau économique de la vie à proximité des habitats des éléphants. Cette approche intégrée du CHE vise à créer une coexistence plus harmonieuse entre les hommes et les éléphants, en veillant à ce que les uns et les autres puissent prospérer sans conflit. Le projet devrait réduire le nombre de victimes du CHE, le nombre d'éléphants tués et modifier progressivement les pratiques agricoles, en permettant aux champs en jachère de se reconstituer (reboisement) et en limitant la superficie de forêt convertie en champs pour la production alimentaire à l'avenir.

**Objectif général : les solides politiques de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique du Gabon conservent le soutien de la population gabonaise et améliorent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales**

**Objectif : La population gabonaise et les éléphants coexistent pacifiquement**

**Résultat 1 : Les conflits homme éléphant sont réduits grâce à l'installation de clôtures mobiles dans les neuf provinces.**

- Produit 1. Des unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.
- Produit 2. ~100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).



- Produit 3. Les Ministères de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'Agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.
- Produit 4. Réalisation d'études d'impact

#### Résultat 2 : La superficie des champs en jachère est réduite grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles intelligentes où les clôtures sont installées

- Produit 5. Les alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes qui optimisent la production alimentaire dans les champs agricoles clôturés.

#### Résultat 3 : L'éducation et la sensibilisation facilitent la coexistence pacifique

- Produit 6. Création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants

#### Résultat 4 : Le CHE est atténué grâce à des polices d'assurance pour compenser les villageois des dégâts causés par les éléphants

- Produit 7. La faisabilité du projet est réalisée et les sites pilotes identifiés

## 3. Stratégie du projet

### a. Initiatives passées et enseignements tirés (aux niveaux national et international)

#### Expériences internationales et enseignements tirés :

Les conflits entre l'homme et l'éléphant constituent un problème de conservation majeur dans les pays où vivent les éléphants. Diverses stratégies de gestion ont été mises au point et sont appliquées à différentes échelles pour prévenir et atténuer les conflits entre l'homme et l'éléphant. Cependant, les conflits homme-éléphant restent omniprésents.

Les efforts visant à réduire le pillage des cultures impliquent généralement des méthodes de protection des champs "peu coûteuses" au niveau de l'**exploitation individuelle** (petites clôtures, ruches d'abeilles, plantation de piments, etc.). Toutefois, ces efforts n'ont eu qu'un succès limité et l'efficacité d'une intervention donnée est très variable.

**Des interventions à l'échelle communautaire**, telles que l'organisation de comités de résolution des conflits (CRC) pour atténuer les CHE, ont récemment vu le jour dans de nombreux pays. L'idée est qu'en mettant en commun les ressources et en partageant les responsabilités pour atténuer les CHE, les comités locaux peuvent combattre la menace des CHE beaucoup plus efficacement que les interventions directes des agences de protection de la nature. Tout comme le modèle CRC d'intervention sur les CHE, l'organisation et la formation de "groupes de surveillance des exploitations agricoles" ou de "brigades communautaires" pour servir d'unités de détection précoce et de réponse dissuasive, sont testées dans plusieurs pays. Les détails de l'organisation des divers systèmes communautaires de détection et de dissuasion sont spécifiques au contexte et à la culture et peuvent aller d'interventions de haute technologie (coûteuses) (par exemple, l'utilisation de géotéléphones pour déclencher des systèmes d'alarme) à des interventions de moindre technicité (se relayer pour entretenir un grand feu à proximité des champs de la communauté). De nombreuses autres études de cas provenant d'une grande variété de sites et de pays sont nécessaires pour démontrer tout le potentiel des approches communautaires. Il convient également d'accorder plus d'attention au risque que l'intensification de la confrontation directe entre les communautés et les éléphants entraîne une augmentation des pertes en vies humaines.

**Les interventions aux échelles nationale et régionale**, y compris les systèmes de compensation monétaire pour les dommages causés par les éléphants, rapportent également des résultats mitigés. Les groupes de



spécialistes de l'éléphant d'Afrique de l'UICN fournissent un résumé des défis associés à la mise en œuvre de ces systèmes dans toute l'Afrique. Le document technique conclut que la plupart des systèmes de compensation monétaire mis en place à ce jour présentent des lacunes considérables (y compris la fraude et la corruption) et recommande de ne pas considérer la compensation monétaire pour les dommages causés par les éléphants comme une solution unique ; il soutient que, contrairement à la plupart des autres mesures de lutte contre les éléphants, "la compensation ne peut au mieux que traiter les symptômes et non la cause du problème" et qu'elle a rarement pour effet d'améliorer la coexistence entre l'homme et l'éléphant.

Des données récentes suggèrent que les régimes d'assurance pourraient constituer une alternative aux régimes d'indemnisation des Gouvernements ou des ONG pour les raisons suivantes :

- Les compagnies d'assurance privées ont une plus grande expérience de la gestion des risques que les régimes d'indemnisation gouvernementaux ou gérés par des ONG par rapport aux systèmes d'indemnisation mis en place par les gouvernements ou les ONG - par exemple, en matière de traitement et de vérification des demandes d'indemnisation, et de lutte contre la fraude.
- Un partenariat avec des compagnies d'assurance privées pourrait remplacer les régimes d'indemnisation gérés par l'État, inefficaces, coûteux et difficiles à contrôler.

En 2020, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) s'est associé aux gouvernements du Kenya (AB Consultants, aujourd'hui AB Entheos), du Sri Lanka (Institute of Policy Studies) et de la Malaisie pour mettre en œuvre le projet "Livelihoods Insurance from Elephants (LIFE)" afin de faciliter l'assurance du secteur privé pour les petits exploitants agricoles et les éleveurs en cas de dommages causés par la coexistence homme-faune sauvages. Les enseignements tirés du projet LIFE ont été intégrés dans un guide intitulé "Insurance to promote human-wildlife coexistence (L'assurance pour promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage) : A guide for governments, conservationists, and insurers (IIED, 2023)", qui présente les étapes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'un régime d'assurance visant à promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage à l'échelle nationale. Ce processus de compensation semble être l'un des plus réussis à ce jour.

En résumé, le conflit entre l'homme et l'éléphant est un problème complexe qui touche tous les États de l'aire de répartition de l'éléphant. Le pillage des cultures crée des attitudes négatives à l'égard des éléphants, ce qui nuit directement à leur conservation. Il n'existe pas de solution miracle pour résoudre ce problème. Les solutions dépendront probablement du contexte et varieront avec le temps (par exemple, lorsque les éléphants s'habitueront à une solution). Les stratégies d'intervention efficaces nécessiteront probablement des stratégies d'intervention à plusieurs échelles (individuelle, communautaire et régionale/nationale) qui couvrent une gamme de sophistication technologique et organisationnelle.

#### **Expériences au Gabon :**

**La plupart des premières approches de gestion des conflits tentées pour traiter le CHE au Gabon impliquaient des méthodes prescriptives de protection des champs "à faible coût" au niveau de l'exploitation individuelle.** Ces méthodes vont de l'implantation d'épouvantails dans les champs à la construction de barrières et de moyens de dissuasion tels que les feux, le débroussaillage des périmètres des champs et la mise en place de clôtures métalliques avec des dispositifs sonores. Toutefois, ces **efforts n'ont eu qu'un succès limité.**

Lorsqu'elle est intégrée le long des clôtures, l'utilisation de **ruches** pour protéger les plantations contre les éléphants a permis de réduire les dégâts causés par les éléphants sur certains sites au Gabon (Ngama et al. 2016), ce qui en fait l'une des stratégies de dissuasion à faible coût les plus prometteuses identifiées à ce jour (avec des résultats très mitigés). Une combinaison de clôtures et de ruches (apiculture) le long de la ligne de clôture améliore l'efficacité des structures de clôture simples.



Figure 6. Programme ANPN de clôtures électriques à l'échelle communautaire

**Agence des parcs nationaux du Gabon :** En 2017, l'Agence des parcs nationaux du Gabon a lancé un projet de construction de clôtures électriques pour les populations rurales les plus sévèrement touchées par le CHE. À ce jour, 13 clôtures électriques à grande échelle (communautaires) sont opérationnelles, chaque clôture protégeant environ 50 à 60 ha de terres. On estime que ces clôtures bénéficient à 1 100 personnes résidant à proximité des limites des zones protégées. Pour bénéficier d'une clôture, les agriculteurs d'un village doivent accepter d'adopter d'autres pratiques agricoles, notamment de regrouper leurs exploitations dans une zone distincte, plutôt que de les disperser dans le paysage

en parcelles isolées. Bien qu'initialement considérées comme un succès, il est apparu clairement au fil du temps que des alternatives aux clôtures communautaires à grande échelle devaient être identifiées pour les raisons suivantes 1) dans la plupart des régions du Gabon, les agriculteurs ne sont pas habitués à cultiver des parcelles partagées et les conflits communautaires sont devenus inévitables ; 2) les clôtures électriques à grande échelle sont extrêmement coûteuses à construire et à entretenir ; et 3) lorsqu'elles ne sont pas entretenues, la croissance rapide de la végétation tropicale rend les clôtures largement inefficaces.

**Space for Giants :** En mars 2022, Space for Giants a introduit une solution innovante basée sur la présomption que les éléphants de forêt sont naïfs (inexpérimentés) dans leurs interactions avec les clôtures électriques - une conception simple, à un seul brin, facile à construire et à déplacer. Lorsque les éléphants rencontrent le fil électrifié, ils reçoivent un **choc** court, aigu, non léthal **mais mémorable**. Cette solution est considérée comme évolutive parce qu'elle est :



Figure 7. images d'une clôture mobile dissuadant efficacement les éléphants.

- **Abordable** - En moyenne 3 000 \$/clôture pour le déploiement (tous les coûts compris), la formation des bénéficiaires et le suivi et l'évaluation ;
- **Simple** - Facile et rapide à déployer, à entretenir et à mettre à niveau pour répondre aux besoins d'une population rurale âgée et peu éduquée ;
- **Efficace** - 95,4 % de réussite pour dissuader les éléphants de s'attaquer aux cultures (plus efficace que toute autre solution).

Au 1er novembre 2024, Space for Giants a **déployé plus de 951 clôtures à travers le Gabon**, au profit de plus de **12 944 bénéficiaires**. La demande pour ces clôtures a augmenté de façon spectaculaire. Au moins **2 947 demandes formelles** de clôtures électriques ont été soumises par des agriculteurs victimes au ministère des Eaux et Forêts.

## b. Stratégie d'intervention

### Théorie du changement

Ce document présente une proposition de projet sur deux ans, élaborée conjointement par le Gouvernement et les ONG partenaires afin de **résoudre la crise du conflit entre l'homme et l'éléphant, d'obtenir un soutien pour les politiques de conservation et de gestion des forêts et de la biodiversité, et de promouvoir l'amélioration des moyens de subsistance de la population gabonaise**. La figure 8 illustre la théorie du changement (TOC) du CNI Gabon pour les secteurs de la conservation, de la foresterie et de l'agriculture. Le présent projet contribue directement à l'amélioration des pratiques agricoles et de la production grâce à la clôture des champs et à la mise en œuvre de pratiques agricoles intelligentes (colonne marron). Le projet renforcera indirectement la



gestion des zones protégées en améliorant l'éducation et la sensibilisation et en atténuant les conséquences négatives des politiques de protection de la faune et de la flore (colonne verte). Le projet contribue aussi directement à l'impact 2 de la théorie du changement du CNI Gabon, en améliorant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la génération de revenus aux populations rurales.

La théorie du changement spécifique au projet, "Gabonais et éléphants coexistent en harmonie" (figure 9), sera réexaminée au moins une fois pendant la durée du projet, afin de vérifier la validité des hypothèses suivantes.

**SI** les clôtures mobiles sont installées pour réduire les attaques d'éléphants sur les cultures

**SI** une agriculture plus adaptée est mise en œuvre au sein des zones clôturées à l'échelle pilote, notamment en réduisant les zones de jachère de 25 % tout en augmentant la production agricole de 50 % **SI** les communautés rurales comprennent mieux les avantages de la coexistence pacifique

**SI** des polices d'assurance sont mises en place pour indemniser les villageois des dommages causés par les éléphants.

#### ALORS

- La politique forestière du Gabon sera durable
- Les communautés rurales bénéficieront d'une amélioration de la sûreté et de la sécurité alimentaire
- Les émissions de GES provenant des terres improductives et en jachère seront réduites (à l'échelle pilote)

#### PARCE QUE

- Les conflits entre l'homme et l'éléphant et les troubles sociaux seront réduits
- Le soutien public aux politiques du Gabon, historiquement fortes - forestières, de conservation et de gestion - sera rétabli
- Les pratiques agricoles à petite échelle seront plus durables et sédentaires.

## Approche stratégique

**Ce document de projet définit une approche intégrée des conflits homme-éléphant (CHE) visant à réduire les interactions négatives entre les hommes et les éléphants tout en améliorant la sécurité alimentaire des communautés rurales et en réduisant la déforestation des petites exploitations**

Le projet s'appuie sur les succès d'un projet de clôture électrique existant (Résultat 1) couplé au développement d'activités de vulgarisation d'une agriculture intelligente pour optimiser la production alimentaire dans les champs agricoles clôturés (Résultat 2). Le projet sera accompagné d'une campagne intensive d'éducation et de sensibilisation (résultat 3) et d'un système innovant d'assurance contre les éléphants (résultat 4) conçu pour compenser les pertes subies par les agriculteurs en raison des activités des éléphants. Le système d'assurance vise à fournir une aide financière aux communautés affectées, réduisant ainsi le fardeau économique de la vie à proximité des habitats des éléphants. Cette approche intégrée du CHE vise à créer une coexistence plus harmonieuse entre les humains et les éléphants, en veillant à ce que les uns et les autres puissent prospérer sans conflit.

Le projet devrait permettre de réduire le nombre d'éléphants tués et de modifier les pratiques agricoles afin de permettre aux champs en jachère de se reconstituer (reboisement) et de limiter la superficie des forêts converties en champs pour la production alimentaire à l'avenir. Le programme pourrait avoir des conséquences inattendues, notamment en incitant les personnes qui ont abandonné la vie villageoise pour travailler dans les capitales régionales à retourner dans les villages pour cultiver, ce qui augmenterait la pression agricole sur les forêts.

*L'hypothèse de base du projet* est que la diminution et l'atténuation des conflits entre la population gabonaise et les éléphants permettra de renforcer le soutien aux initiatives de conservation des forêts et d'atténuation des effets du climat au Gabon. Un soutien accru se traduira par une meilleure gestion des forêts et une mise en œuvre efficace de la politique forestière.



L'approche intégrée des conflits homme-éléphant définie dans ce document est basée sur les actions prioritaires définies dans la Stratégie Nationale des Conflits Homme-Éléphant, finalisée par le gouvernement gabonais en collaboration avec un consortium d'ONG en novembre 2024.

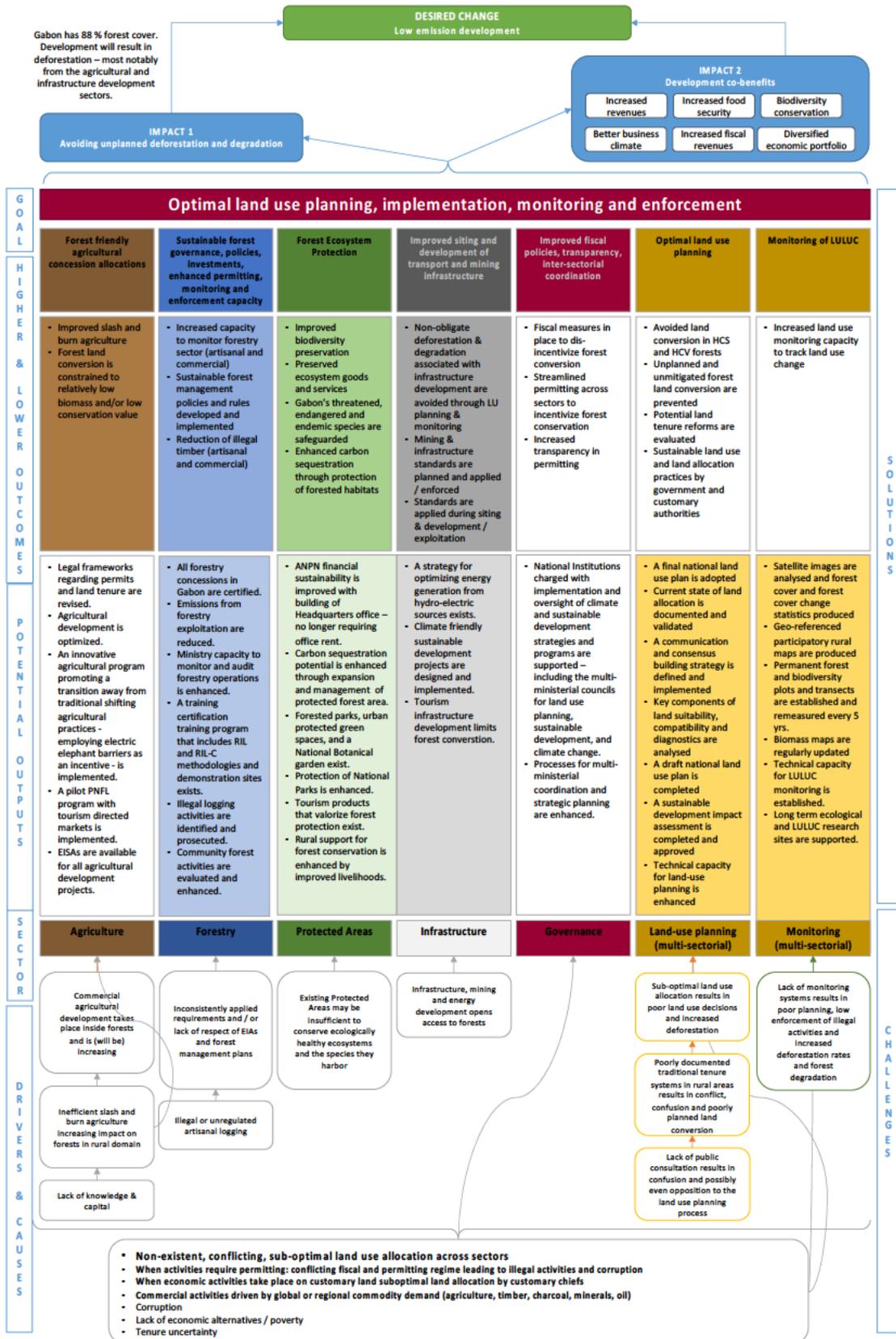


Figure 8. Théorie du changement du FNI du Gabon



Theory of Change: Gabonese people and elephants co-exist in harmony

GOAL

KEY PARTIES

**Key Government Parties:** Ministry of Environment, Ministry of Water and Forest, Ministry of Agriculture, National Climate Council, Gabon National Parks Agency, Provincial Government leaders  
**Key NGO Parties:** The Wildlife Conservation Society, Space for Giants, World Wildlife Fund, Local NGO and community organizations  
**All Gabonese communities living with elephants**

**Strong forest conservation and climate change mitigation policies retain support by Gabonese people.**  
**Improved food security and livelihoods for rural communities**

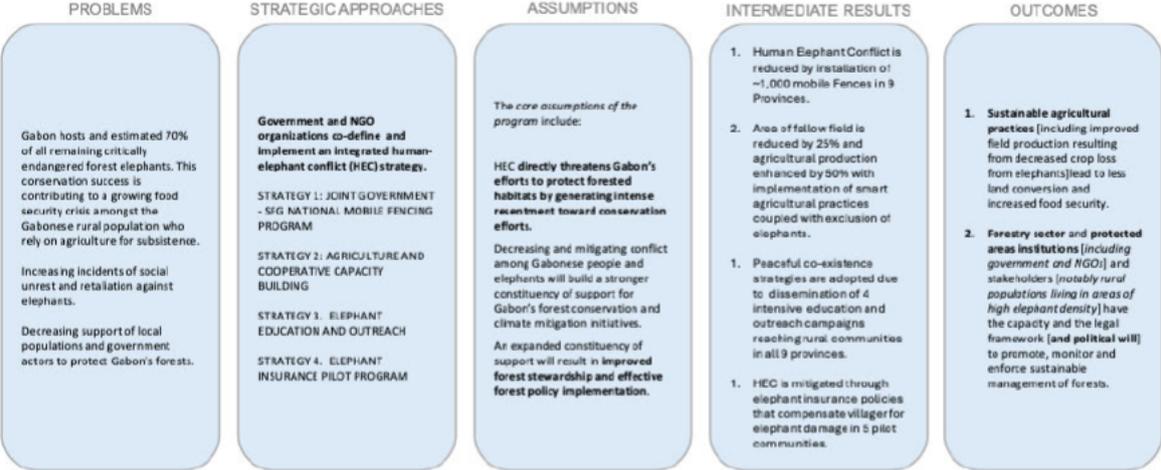


Figure 9. Théorie du changement pour le projet de coexistence des éléphants au Gabon

Zone géographique cible

Les éléphants existent sur l'ensemble du territoire terrestre du Gabon, bien que les densités relatives varient (Figure 3). Les activités du projet seront donc menées dans l'ensemble du pays, avec des unités dans les neuf provinces. La priorité sera donnée aux régions où la densité d'éléphants est élevée et où les conflits entre l'homme et l'éléphant sont nombreux.

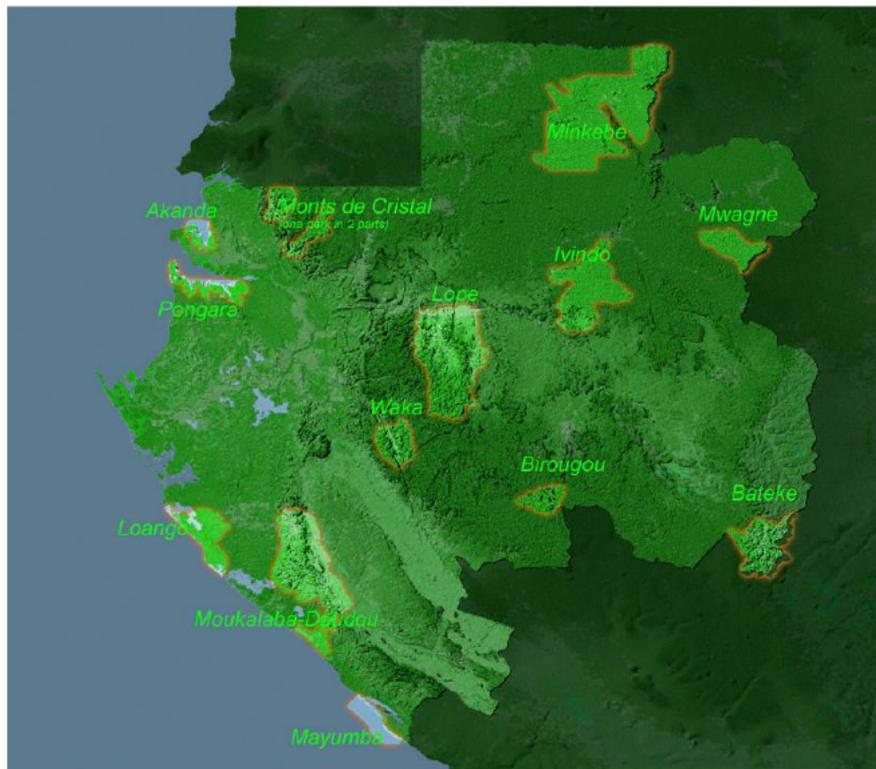


Figure 10. Carte du Gabon mettant en évidence le réseau d'aires protégées autour duquel les densités d'éléphants sont les plus élevées.



## c. Description des capacités des bénéficiaires

**La Wildlife Conservation Society :** La Wildlife Conservation Society (WCS) est une organisation mondiale à but non lucratif qui se consacre à la conservation de la faune et de la flore sauvages par le biais de la science, de pratiques de conservation durables et de l'engagement des communautés locales. Fondée en 1895, la WCS est présente dans plus de 60 pays et est réputée pour son travail de protection de la biodiversité et de plaider en faveur de la préservation des écosystèmes qui soutiennent à la fois la faune et la flore sauvages et les populations humaines. Sa mission est de sauver la faune et les lieux sauvages dans le monde entier grâce à la science, aux actions de conservation, à l'éducation et à l'incitation des gens à apprécier la nature à sa juste valeur. Cette vision se concrétise par une combinaison de conservation sur le terrain, de recherche scientifique et de plaider politique qui, ensemble, contribuent à traiter les causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des habitats, notamment le braconnage, la destruction des habitats et les conflits entre l'homme et la faune sauvage.

En Afrique, la WCS est une force significative dans la conservation de la faune et de la flore depuis des décennies, travaillant à travers le continent pour protéger les espèces menacées et promouvoir des pratiques durables d'utilisation des terres. Au Gabon, la WCS a joué un rôle déterminant dans la conservation des écosystèmes uniques du pays, notamment en créant et en gérant des parcs nationaux et des zones protégées. Leur travail se concentre sur la préservation de la biodiversité, la restauration des espèces menacées et la résolution des problèmes posés par les conflits entre l'homme et la faune, en particulier les éléphants. WCS a mené des recherches approfondies sur les populations d'éléphants au Gabon, en surveillant leurs déplacements, leur comportement et l'impact de l'empiètement de l'homme sur leurs habitats. Son travail sur les conflits entre l'homme et l'éléphant a été crucial, car il a permis d'élaborer des stratégies visant à atténuer les ravages causés sur les cultures et d'autres comportements destructeurs en combinant les connaissances traditionnelles et les techniques de conservation modernes. En travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales, les agences gouvernementales et les organisations de conservation, WCS vise à créer des solutions qui équilibrent les besoins des personnes et de la faune, en aidant à réduire les conflits et à promouvoir la coexistence à long terme entre les hommes et les éléphants au Gabon et dans toute la région.

**Space for Giants :** Space for Giants est une organisation internationale de conservation qui protège les derniers écosystèmes naturels d'Afrique et les grands animaux sauvages qu'ils abritent, tout en apportant une valeur sociale et économique majeure aux communautés locales et aux Gouvernements nationaux. Elle s'appuie sur la science et les meilleures pratiques pour mettre en œuvre des initiatives d'investissement dans la conservation qui attirent de nouveaux financements vers des zones protégées manquant de ressources.

Basée sur plus de 15 ans d'expérience dans la recherche et la compréhension des conflits entre l'homme et la faune dans l'Afrique rurale, l'approche de Space for Giants se concentre sur les interventions au niveau des ménages et des paysages, en utilisant la planification de l'utilisation des terres, les clôtures électrifiées, la surveillance et la gestion des "individus à problèmes" pour ramener les conflits à des niveaux tolérables. Au cours de la dernière décennie, SFG a mis en œuvre une série de solutions de coexistence entre l'homme et l'éléphant, en partageant les enseignements tirés dans les pays d'intervention et avec l'ensemble des parties prenantes qui doivent s'unir pour assurer une coexistence efficace à long terme - Gouvernement, communautés, promoteurs privés, planificateurs de l'utilisation des terres, ONG et chercheurs.

SFG travaille dans les paysages emblématiques de l'Afrique pour libérer toute la valeur de la nature en protégeant la biodiversité et les populations restantes de mégafaune tout en augmentant la valeur économique, culturelle et sociale pour les communautés locales et les Gouvernements nationaux pour les générations à venir. SFG a son siège au Kenya, et travaille dans dix pays africains et est enregistré en tant qu'organisation caritative au Royaume-Uni et en tant qu'organisation à but non lucratif 501c3 aux États-Unis.

S'appuyant sur le contexte local, SFG s'appuie sur l'expertise de ses équipes de projet dans des domaines clés tels que la coexistence entre l'homme et la faune. Au Gabon, SFG a développé une technique de clôture innovante et dispose d'équipes actives travaillant avec le Gouvernement pour installer des clôtures dans 4 provinces. Les résultats 1 et 2 de ce projet s'appuieront sur le travail déjà en cours au Gabon pour garantir des résultats efficaces et rapides.

**Ministère de l'Environnement, du Climat et des Conflits homme-faune :** Le Ministère de l'Environnement, du Climat et des Conflits homme-faune - une entité relativement nouvelle - est chargé de mettre en œuvre, en



collaboration avec les autres parties concernées, la stratégie et le plan d'action nationaux relatifs aux conflits homme-faune, qui s'articulent autour de sept axes suivant :

- Renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
- Prévention et atténuation des conflits entre l'homme et la faune ;
- Information, sensibilisation et communication ;
- Recherche scientifique
- Mécanismes de financement
- Coopération régionale et internationale dans la gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage
- Formation et renforcement des capacités en matière de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage

Dans le cadre de la prévention et de l'atténuation de ce conflit, les actions relatives à l'axe 2 sont actuellement soutenues par des partenaires tels que Space for Giants, et l'administration développe progressivement une expertise interne. Les opérations de terrain du Ministère sont décentralisées dans trois (3) provinces : Woleu-Ntem, Moyen-Ogooué et Ogooué-Maritime.

La Direction Générale du Conflit Homme-Faune est en train de mettre en place une base de données en ligne pour gérer les demandes de clôtures électriques, afin de suivre les besoins et de mieux planifier les différents programmes de déploiement des clôtures.

**Ministère de l'Agriculture** : Le Ministère de l'Agriculture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et de développement rural. Il opère dans toutes les provinces, par l'intermédiaire des directions provinciales et des chefs de secteur.

Selon une étude de la London School of Economics sur les clôtures électriques mobiles comme moyen d'atténuer les conflits entre l'homme et l'éléphant au Gabon, le plus grand défi auquel sont confrontés les agriculteurs réside dans le manque de coopération en matière d'entretien des clôtures entre les groupes d'agriculteurs qui utilisent les clôtures collectivement (<https://bit.ly/49MuL42>)

À cette fin, le Ministère de l'Agriculture et Space for Giants ont signé un accord dans lequel l'institution se porte garante :

- Identification et sélection des agriculteurs et/ou des coopératives formelles et informelles qui participeront au projet de clôture électrique mobile
- Suivi de la cohérence des bénéficiaires du projet, y compris le respect de l'entretien des clôtures et des protocoles de collecte de données établis par Space for Giants :
  - Appels bimensuels de coordination et de compte rendu
  - Collecte de données sur la dévastation des cultures dans la mesure du possible
  - Interactions (éléphants repoussés) entre les éléphants et le fil de clôture.

La même étude recommande que les pratiques agricoles traditionnelles d'agriculture itinérantes soient remplacées par des méthodes sédentaires pour assurer une meilleure efficacité des clôtures électriques, à long terme. A cet égard, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les conflits homme-faune, le rôle du Ministère de l'Agriculture est mentionné dans l'axe 2, objectif 5, qui aborde les points suivants :

- Promouvoir des pratiques agricoles durables au sein des communautés locales;
- Former les communautés bénéficiant de clôtures électriques à l'amélioration des techniques agricoles et à la promotion;
- Structurer les communautés locales en coopératives : informer et soutenir les communautés sur les processus de création d'associations/coopératives.

**Ministère des Eaux et Forêts** : Le Ministère des Eaux et Forêts (MinEF) joue un rôle central dans la mise en œuvre des projets de gestion forestière au Gabon, y compris la supervision de la gestion des aires protégées et de la faune. En ce qui concerne les conflits entre l'homme et l'éléphant, le MinEF est responsable de ce qui suit :

- Élaborer et diriger la mise en œuvre de la politique forestière (toute modification juridique nécessaire pour définir et mettre en œuvre les lois sur les espèces sauvages dans le cadre du code forestier);



- Assurer la cohérence et la durabilité de la production de produits forestiers ; y compris des projets potentiels de replantation dans les champs en jachère afin d'améliorer la reconstitution des forêts dans les champs agricoles abandonnés;
- Gestion de la faune par la Direction Générale de la Faune et des Espaces Protégés

Les directions provinciales au niveau régional assument les responsabilités. Chaque direction provinciale est composée d'agences provinciales et départementales. Il est prévu que ces bureaux régionaux soient utilisés pour coordonner les unités régionales de vulgarisation et traiter les plaintes relatives aux éléphants à un niveau décentralisé.

**Conseil National du Climat (CNC) :** Le Secrétariat du Conseil National du Climat sert de point de contact politique officiel pour CAFI au Gabon. En tant que tel, le CNC est chargé d'assurer la coordination interministérielle nécessaire au développement des projets et sera le signataire gouvernemental pour le processus de soumission et d'approbation des projets.

Le CNC a été créé par le Président de la République du Gabon à la suite de la Conférence des Parties sur les changements climatiques de décembre 2009. Le décret n° 0122/PR/MRPICIRNDH portant création et définition des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil a été signé le 23 avril 2010.

Le CNC est présidé par le Président de la République. Il est composé du Premier ministre, qui en assure la vice-présidence, et des représentants de 12 ministères, qui en sont membres. Il comprend un comité de gestion, un **secrétariat permanent** et neuf comités techniques sectoriels (énergie ; industrie ; agriculture, forêts et pêche ; transports ; déchets ; sensibilisation ; formation et recherche ; télécommunications).

Sa mission principale est de développer et de fournir une orientation stratégique pour la politique nationale en matière de changement climatique. Il doit donc être impliqué dans tous les projets qui visent à réduire ou minimiser les émissions de GES du secteur UTCATF. Depuis 2010, le CNC a acquis une expérience précieuse en termes de compréhension des enjeux liés au changement climatique, à la coordination interministérielle et à l'aménagement du territoire, ce qui justifie pleinement sa participation à ce projet.

**Bénéficiaires de la communauté rurale gabonaise :** Selon les résultats de la première phase du recensement général de l'agriculture au Gabon, réalisée par la FAO en 2020, le Gabon compte 79 653 ménages agricoles et 105 932 agriculteurs. Ces derniers cultivent 155 884 parcelles, dont 129 952 de moins d'un hectare. Le manioc est la principale culture vivrière sur 96 116 parcelles, suivi de la banane sur 40 052 parcelles (<https://bit.ly/4gILve>).

Pour assurer la sécurité des cultures agricoles vivrières, une procédure d'obtention de clôtures électriques mobiles a été définie par le Ministère des Eaux et Forêts, l'ANPN, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Environnement, du Climat et des Conflits Homme-Faune et de Space for Giants. La procédure est la suivante :

- Être résident permanent d'un village dont l'activité principale est l'agriculture;
- Avoir été victime ou menacé de dévastation par les éléphants;
- Avoir déposé une demande de clôture mobile ou une plainte de dévastation auprès du service déconcentré du Ministère des Eaux et Forêts ou de l'Agriculture ou de l'administration locale (gouvernorat, préfecture, conseil départemental, etc.), qui sera suivie d'un rapport via l'App CHF ou d'une enquête;
- Être disposé à surveiller et à entretenir régulièrement la clôture électrique et à communiquer régulièrement les données aux partenaires du projet, comme indiqué dans le protocole d'accord signé entre le bénéficiaire et les administrations publiques.

En outre, le(s) bénéficiaire(s) volontaire(s) a (ont) l'obligation de :

- Assurer l'entretien régulier et/ou la maintenance de la clôture électrique;
- Recueillir des données sur le fonctionnement et les interactions entre les éléphants et la clôture électrique;
- En cas de problème, informez les représentants de l'administration locale des Eaux et Forêts et du SFG;
- Il (le bénéficiaire) ne tiendra pas SFG pour responsable en cas de dommages corporels, matériels, etc.



- Déclarer immédiatement tout cas de vol au commandant de la brigade de police et le rapport de police sera transmis à SFG;
- Tout agriculteur actif qui respecte les conditions susmentionnées pourra conserver les unités de clôture.

Tous ces éléments sont contenus dans un document appelé protocole d'accord, signé par les parties concernées : le bénéficiaire, l'administration et Space for Giants. L'expérience acquise à ce jour (voir section 3d) montre que les bénéficiaires locaux respectent effectivement leur part de l'accord en veillant à ce que les lignes de clôture soient nettoyées et en fournissant des données au gouvernement et aux partenaires de SFG pour contrôler l'efficacité du programme.

## d. Structure du projet (résultats, activités)

**Objectif général : les solides politiques de conservation des forêts et d'atténuation du changement climatique du Gabon conservent le soutien de la population gabonaise et améliorent les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des communautés rurales.**

**Objectif : Les Gabonais et les éléphants coexistent en harmonie**

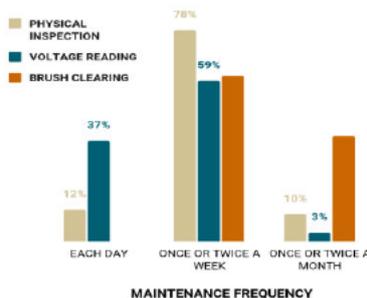
**Résultat 1 : Les conflits entre l'homme et l'éléphant sont réduits grâce à l'installation de clôtures mobiles dans les neuf provinces.**

Space for Giants dispose d'**équipes provinciales** chargées de l'installation et de l'entretien des clôtures électriques solaires mobiles dans **cinq provinces** (Haut-Ogooué, Ogooué-Ivindo, Ngounié, Ogooué-Maritime et Nyanga). Chaque équipe est composée d'un chef d'équipe, d'un technicien de clôture, d'un agent de suivi et d'évaluation et d'un logisticien. Chaque équipe dispose d'un véhicule 4x4 à double cabine avec une occupation maximale de 5 personnes. Les équipes d'installation sont accompagnées par un agent local du Ministère des Eaux et Forêts ou du Ministère de l'Agriculture. Ces unités seront étendues pour couvrir les 9 provinces afin d'assurer l'égalité provinciale et l'équité des opportunités d'accès aux clôtures pour les populations locales.

Le rythme d'installation des clôtures électriques sera augmenté par une équipe d'experts des directions "Conflits homme-faune" et "Faune et zones protégées".

### Preuve du concept et de l'impact des clôtures mobiles à ce jour

Une étude d'impact initiale, conçue pour évaluer l'efficacité des clôtures électriques mobiles et l'impact global sur les moyens de subsistance et les pratiques des agriculteurs locaux, les attitudes à l'égard des éléphants et les récoltes, a été menée entre **juillet et octobre 2024**. Les conclusions de l'enquête sont résumées ci-dessous :

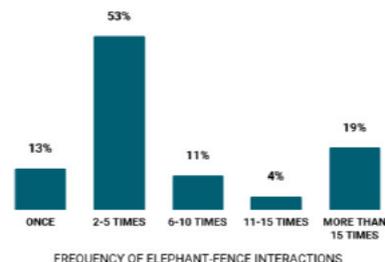


### ENTRETIEN DES CLÔTURES

Lorsqu'on leur a demandé à quelle fréquence les bénéficiaires inspectaient physiquement leurs clôtures, **90 %** des personnes interrogées ont déclaré vérifier leur clôture au moins une fois par semaine ou plus fréquemment. De même, **97 %** des personnes interrogées ont déclaré vérifier la tension de leur clôture au moins une fois par semaine ou plus fréquemment. Toutes les personnes interrogées ont déclaré nettoyer leurs clôtures électriques régulièrement, **61%** une ou deux fois par semaine, et les **39%** restants au moins une fois par mois. **100 % des personnes interrogées** estiment que la fréquence de leurs efforts de maintenance est suffisante pour assurer le bon fonctionnement de la clôture.

### LES CONFLITS LIÉS AU PILLAGE DES CULTURES

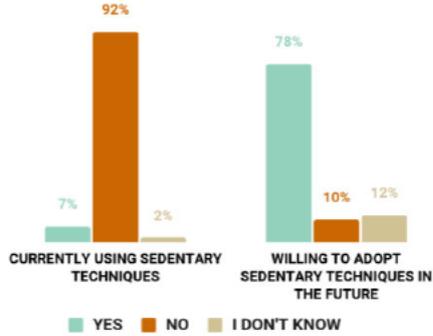
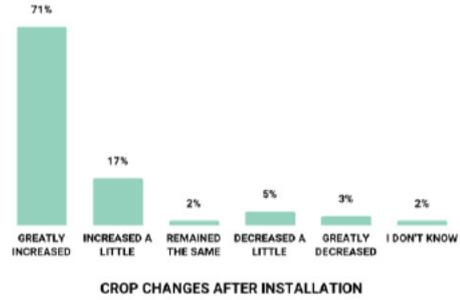
Depuis l'installation de leur clôture, **44%** des personnes interrogées ont déclaré n'avoir eu aucun incident de pillage des cultures, quelle que soit l'espèce. Lorsqu'on leur a demandé spécifiquement si les éléphants avaient visité leur clôture depuis son installation, **80%** des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. La plupart des personnes interrogées ont déclaré que les éléphants étaient entrés en contact avec leur clôture entre 2 et 5 fois, mais une proportion significative (**19%**) a rapporté plus de 15 interactions. Parmi les personnes interrogées qui ont eu des contacts entre des éléphants et leur clôture électrique, **79 %** ont déclaré que les éléphants avaient été dissuadés avec succès à chaque fois.





**PRODUCTIONS AGRICOLES**

Interrogés sur leur production agricole depuis l'installation des clôtures, la plupart des bénéficiaires ont fait état d'impacts positifs sur les récoltes et les moyens de subsistance : **88 %** des bénéficiaires ont fait état d'une augmentation de leurs récoltes ; et les principales cultures, telles que les bananes et le manioc, ont été vendues à des **prix jusqu'à 25 % plus élevés** après l'installation des clôtures. Lorsqu'on leur a posé la question, **100 %** des agriculteurs ont attribué les meilleures récoltes à la protection offerte par les clôtures.



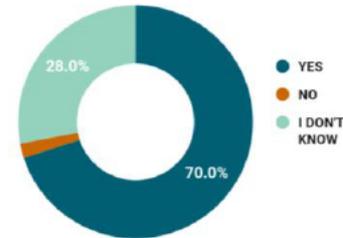
**PRATIQUES AGRICOLES**

Il est évident que les personnes interrogées sont prêtes à adopter de nouvelles habitudes de plantation et des exploitations agricoles communautaires qui permettraient un déploiement plus efficace des clôtures électriques mobiles et augmenteraient la protection d'un plus grand nombre de bénéficiaires. Une grande majorité des personnes interrogées (**92 %**) ont déclaré qu'elles n'utilisaient pas actuellement de techniques agricoles sédentaires ; cependant, lorsqu'on leur a demandé si elles étaient prêtes à adopter ces techniques à l'avenir, **78 %** ont répondu par l'affirmative.

**IMPACT GLOBAL DE LA CLÔTURE**

Après l'installation de la clôture, la plupart des personnes interrogées (**62%**) ont déclaré que leur point de vue sur les éléphants était passé de négatif à neutre. Il est important de noter que la plupart des agriculteurs (**70%**) ont déclaré qu'ils pensaient que les clôtures électriques réduiraient le nombre d'abattages légitimes d'éléphants dans leur village. De plus, **31%** ont explicitement déclaré qu'ils ne voulaient plus tuer d'éléphants après avoir expérimenté les avantages de leurs clôtures.

WILL THE FENCES REDUCE ELEPHANT KILLINGS?



En raison des impacts positifs démontrés et de la demande croissante des communautés rurales, le projet s'appuiera sur l'expérience et les leçons apprises par les équipes du SFG et étendra ses activités aux 9 provinces pour mieux inclure les régions de l'Estuaire, du Moyen-Ogooue, de l'Ogooue-Lolo et du Woleun-Ntem. Ceci est important pour démontrer qu'il n'y a pas de biais dans la mise en œuvre des efforts de mitigation des CHE à travers le Gabon. La figure 11 représente l'emplacement des clôtures mobiles et des équipes de vulgarisation déployées à ce jour.

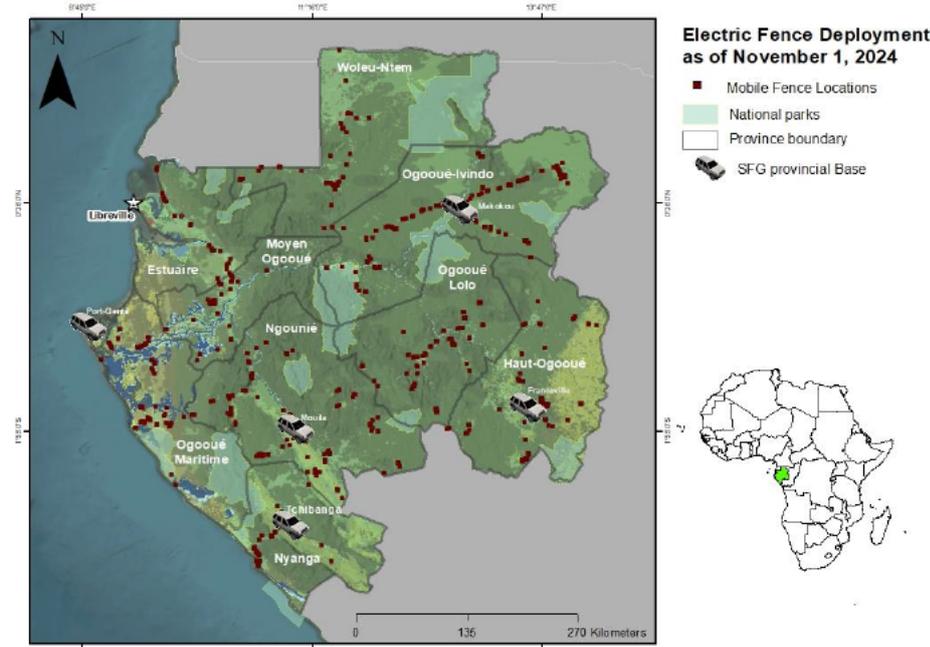


Figure 11. Localisation des activités du projet d'extension des clôtures mobiles à ce jour



**Produit 1 : Des unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.**

- Activité 1.1. Mise en place d'unités de vulgarisation CHE dans 4 provinces supplémentaires

Les 5 équipes existantes du SFG seront renforcées par des équipes interministérielles conjointes de réponse CHE dans chaque province. Ces équipes interministérielles ne déploieront pas de clôtures mobiles dans un premier temps, mais serviront plutôt d'unité pluridisciplinaire pour recueillir et enregistrer les plaintes, mener des actions de sensibilisation et de prise de contact avec les bénéficiaires, et donner la priorité à la sélection des bénéficiaires pour les équipes chargées des clôtures ou pour d'autres activités au-delà des clôtures. Les bénéficiaires seront sélectionnés sur la base de la preuve que 1) la personne habite le village et possède des droits agricoles sur le champ ; 2) la personne a déposé une plainte formelle auprès des bureaux départementaux et prouve qu'elle a été victime de dommages des cultures ou a été directement contactée par les autorités en mission parce qu'elle a été témoin de dommages aux cultures dans le champ au cours d'inspections sur le terrain. Les bénéficiaires doivent être disposés à entretenir leurs propres clôtures et à signer un accord stipulant qu'il s'agit de leur responsabilité, faute de quoi la clôture pourrait être enlevée et fournie à un autre candidat.

Les sous-activités comprendront l'achat et la distribution d'équipements et de fournitures pour rendre les équipes de terrain supplémentaires fonctionnelles, y compris l'achat de véhicules pour les équipes de terrain interministérielles, d'ordinateurs et d'équipements de communication, et de fournitures pour mesurer et surveiller les dommages sur le terrain lors de l'enregistrement des plaintes. Des fournitures pour tester des interventions supplémentaires seront incluses. À la fin du projet, les unités de vulgarisation CHE du Gouvernement resteront propriétaires de l'ensemble du matériel et des fournitures.

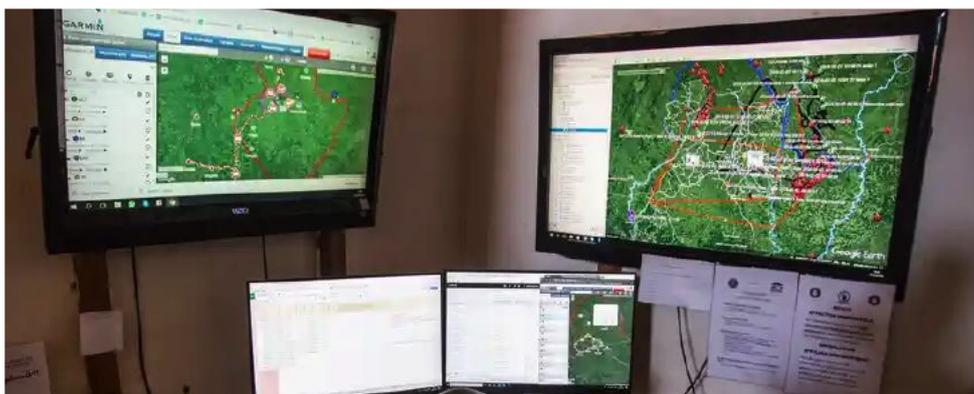


Figure 12. Exemple de salle de contrôle régionale de CHE

- Activité 1.2. Sensibilisation des bénéficiaires, sélection et sensibilisation, vérification des plaintes par des équipes interministérielles.

Des équipes interministérielles seront déployées pour effectuer des missions régulières sur le terrain afin de vérifier les demandes et de contrôler la fréquence et l'intensité des CHE. Les sous-activités pour lesquelles un soutien est demandé comprennent le déploiement sur le terrain et les formations et démonstrations dans les villages. Les équipes interministérielles passeront un minimum de 15 jours actifs sur le terrain par mois.

**Produit 2 : ~ 100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).**

Au 1er novembre 2024, Space for Giants a déployé plus de 951 clôtures à travers le Gabon, au profit de plus de 12 944 bénéficiaires. La demande pour ces clôtures a augmenté de façon spectaculaire. Au moins 2 947 demandes formelles de clôtures électriques ont déjà été soumises par des agriculteurs victimes au ministère des Eaux et Forêts. Bien que les ressources humaines nécessaires pour fournir des clôtures à cette échelle ne soient pas réalisables au cours de ce programme de deux ans, les partenaires s'accordent à dire qu'ils peuvent installer 1 800 clôtures en deux ans. Cela devrait avoir un impact sur au moins 15 000 bénéficiaires supplémentaires.

- Activité 2.1. Maintenir la capacité opérationnelle des 5 unités provinciales de déploiement mobile existantes



Des équipes de Space for Giants sont déjà actives dans 5 provinces. Ces équipes continueront à travailler avec les agriculteurs pour assurer un transfert continu des capacités et pour veiller à ce que les clôtures existantes soient correctement entretenues et contrôlées. En outre, du matériel de clôture supplémentaire sera acheté afin que les équipes soient toujours équipées pour répondre aux nouvelles demandes de clôture et atteindre les objectifs de 100 clôtures/an/province dans les provinces dont elles sont responsables (1 000 clôtures au total).

- **Activité 2.2.** Étendre les missions de déploiement de clôtures à 4 provinces supplémentaires. Space for Giants travaillera avec les homologues du Ministère pour identifier et former des agents supplémentaires afin de rendre opérationnelles les unités de clôtures mobiles dans les provinces sous-représentées. Des équipes seront déployées (frais de mission) et des équipements seront achetés pour assurer la mise en place et le suivi de 800 clôtures mobiles supplémentaires sur deux ans. À la demande des communautés, des interventions supplémentaires sur les clôtures pourront également être testées au cours de la mise en œuvre de cette activité.

**Produit 3 : les Ministères de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'Agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.**

- **Activité 3.1.** Renforcement des capacités du personnel du Ministère pour mener des activités dans les domaines énumérés au point 1.1.2.

Pour assurer le transfert à long terme des activités actuellement menées par SFG en ce qui concerne la collecte de données et le suivi des dommages dans les champs, l'accent sera mis sur le transfert des capacités de collecte et de quantification des dommages dans les champs aux agents de vulgarisation interministériels au niveau provincial. Les sous-activités pour atteindre cet objectif comprennent des missions de formation principalement basées sur le terrain et des ateliers de formation plus importants pour les fonctionnaires du Ministère.

**Produit 4 : Réalisation d'études d'impact**

Afin de s'assurer que les impacts du projet sont soigneusement contrôlés et évalués, y compris les changements d'attitude des populations locales à l'égard des éléphants et des initiatives plus larges en matière de climat et de conservation, une grande importance a été accordée à la collecte de données de contrôle et d'évaluation.

- **Activité 4.1.** Réaliser des études d'impact annuelles sur un sous-échantillon de clôtures existantes (100/an)

Des missions sur le terrain dans un minimum de 100 sites par an seront soutenues pour faciliter des enquêtes plus intensives sur les aspects socio-économiques et les attitudes des bénéficiaires.

- **Activité 4.2.** Publier un rapport annuel sur les principaux résultats

Les sous-activités incluses dans ce résultat sont destinées à soutenir la gestion des connaissances, l'analyse des données et la distribution des résultats sous la forme de services graphiques et de coûts d'impression. Ce travail sera effectué par des experts en S&E basés à Libreville.

**Résultat 2 : La superficie des champs en jachère est réduite grâce à la mise en œuvre de pratiques agricoles intelligentes où les clôtures sont installées**

Pour que la stratégie des clôtures mobiles soit couronnée de succès à long terme et que la production des champs clôturés soit suffisante pour répondre aux besoins des familles individuelles, le projet travaillera avec le Ministère de l'agriculture et ses agents de vulgarisation pour remplacer les pratiques de culture sur brûlis à faible rendement généralement adoptées par des alternatives d'"agriculture intelligente" à plus forte production. L'intégration de pratiques agricoles intelligentes, de formations et de projets pilotes dans les systèmes de clôture encouragera des pratiques agricoles plus sédentaires (réduisant la déforestation) et facilitera potentiellement la transformation du secteur agricole rural. ***Ce projet explore le potentiel de l'utilisation des clôtures à éléphants comme incitation à la transformation et à la modernisation des pratiques agricoles rurales, en diminuant la déforestation des petits exploitants à long terme tout en améliorant les moyens de subsistance des populations rurales et en renforçant le soutien aux politiques de conservation de la forêt***

**Produit 5 : les alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes.**



- Activité 5.1. Créer du matériel pédagogique qui promeut des alternatives durables à l'agriculture sur brûlis.

Un ou plusieurs experts consultants seront engagés pour travailler avec le Ministère de l'Agriculture afin d'examiner les alternatives potentielles à la culture sur brûlis qui répondent au contexte des communautés rurales du Gabon. Au fur et à mesure que des alternatives seront identifiées, un manuel et un guide de formation seront créés pour faciliter l'éducation, la formation et le transfert de capacités de ces pratiques aux agriculteurs ruraux.

- Activité 5.2 : Expérimenter des pratiques agricoles intelligentes dans un minimum de 10 champs par province

Dans les champs clôturés, des projets pilotes seront menés (sur une base volontaire) pour tester des alternatives, appropriées au contexte, à l'agriculture sur brûlis, comme défini par l'activité 1. Des agents de vulgarisation agricole, recrutés et formés par le Ministère de l'agriculture, seront déployés pour faciliter la mise en œuvre des projets pilotes, le transfert de capacités et le suivi. Les agents de vulgarisation agricole travailleront avec les agriculteurs et les communautés pour introduire des méthodes modernes d'agriculture tropicale qui conservent et enrichissent le sol, leur permettant d'abandonner les méthodes de culture itinérante et de continuer à cultiver la même parcelle de terre protégée des éléphants (comme défini dans l'activité 1). Diverses stratégies et produits agricoles seront testés dans les zones exemptes d'éléphants, avec des sites de démonstration pour enseigner des méthodes agricoles alternatives.

- Activité 5.3. Appuyer l'agroforesterie ou la régénération des forêts

Lorsque les champs ont été clôturés, ce projet part du principe que les anciens champs de culture sur brûlis seront abandonnés. Les agents de vulgarisation agricole et le Ministère des forêts travailleront avec les agriculteurs et les communautés pour planifier et promouvoir la régénération des champs afin d'obtenir des avantages en termes de carbone et de biodiversité.

### Résultat 3 : L'éducation et la sensibilisation facilitent la coexistence pacifique

Le pillage des cultures par les éléphants, couplé à l'augmentation des attaques des éléphants sur les personnes, crée un défi important pour leur coexistence pacifique avec les populations rurales gabonaises. Les statistiques montrent qu'il y a eu 2 896 plaintes pour dommages sur cultures vivrières sur la période 2016-2023. Les agents ont enregistré 38 décès et 43 blessés graves entre 2020 et 2023 (DGFAP, 2024). L'analyse des attaques montre que ces rencontres sont souvent le résultat d'un manque de contrôle ou d'une panique des personnes face à la simple présence des pachydermes. Malheureusement, cela conduit les gens à adopter des comportements qui perturbent la tranquillité des animaux au point que leur anxiété, combinée à leur désir de survie, les pousse à l'extrême. Les responsables de la protection de la faune soulignent qu'il y a un sérieux manque de compréhension du comportement des animaux et, plus important encore, une méconnaissance des mesures correctes à adopter face aux éléphants lorsqu'on les rencontre.

La Direction des Conflits Homme-Faune du Gabon travaille à la mise en place d'une cellule opérationnelle pluridisciplinaire axée sur la communication, la sensibilisation et la concertation avec les communautés locales. Cette cellule créera et mettra en œuvre un programme d'éducation sur l'éléphant à grande échelle afin de fournir aux populations rurales du matériel concret et des conseils, dans le double but de former les communautés locales aux bonnes pratiques qui régissent la coexistence et de promouvoir une forte éthique de la conservation et de la gestion des forêts.

#### Produit 6 : création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants.

- Activité 6.1. Élaborer, publier et diffuser des lignes directrices sur la sécurité des éléphants

Ces directives informeront les villageois sur le comportement des éléphants et sur la manière de se protéger lors d'une rencontre avec un éléphant. Il s'agira de dépliants, d'affiches, de panneaux de signalisation et d'émissions d'information et de radio. Les lignes directrices seront élaborées avec l'aide d'une société de conseil en communication, en collaboration avec des ONG nationales et internationales partenaires ayant une expérience en la matière dans d'autres pays (par exemple Honeyguide, Save the Elephants et Space for Giants). Pour garantir l'efficacité du financement, les lignes directrices, une fois produites, seront diffusées et communiquées aux populations rurales par l'intermédiaire des agents de vulgarisation interministériels et de Space for Giants définis dans les résultats 1 à 3.



- Activité 6.2. Campagne de changement de comportement et d'attitude pour promouvoir la coexistence entre l'homme et l'éléphant

Afin de rétablir la fierté nationale quant au succès du Gabon en matière de conservation et de gestion des forêts, en particulier en ce qui concerne les éléphants, et de promouvoir des changements positifs de comportement et d'attitude de la population à l'égard des efforts de conservation des forêts, une stratégie de campagne d'éducation nationale sera élaborée et mise en œuvre. La campagne cherchera à s'engager activement auprès des populations locales afin d'encourager les discussions au sein de la communauté concernant le patrimoine naturel du Gabon et le rôle des éléphants dans cette histoire naturelle. La campagne définira d'abord une stratégie de communication, avec l'aide de consultants, afin de viser un changement positif de comportement et d'attitude. Les thèmes spécifiques pourraient inclure les contributions des éléphants à la structure de la forêt, la diversité et l'histoire à travers les contes, la création de jeux et de bandes dessinées, le dialogue communautaire et la mobilisation de la jeunesse gabonaise. Les résultats attendus comprennent la conception et l'impression de bandes dessinées, d'un livre pour enfants, de vidéos communautaires et de productions théâtrales (par les villageois pour les villageois), de jeux de société et de jeux télévisés pour les étudiants afin de tester et de récompenser l'accumulation de connaissances.

**Résultat 4 : Les CHE sont atténués grâce à des polices d'assurance contre les éléphants qui dédommagent les villageois.**

**Produit 7 : étude de faisabilité du projet d'assurance CHE et identification des sites pilotes.**

L'assurance des éléphants peut atténuer considérablement les conflits homme-éléphant (CHE) en offrant une compensation financière et en encourageant les mesures préventives, ce qui permet de réduire les pertes économiques et de favoriser la coexistence. Par exemple, au Sri Lanka, les programmes d'assurance qui dédommagent les agriculteurs pour les pertes de récoltes dues aux attaques d'éléphants ont réduit le ressentiment local à l'égard des éléphants et diminué la probabilité de meurtres en représailles.

Au Kenya, des régimes d'assurance ont été mis en place parallèlement à des mesures dissuasives telles que des clôtures électriques, des tranchées et des systèmes d'alerte précoce. La recherche indique que les agriculteurs qui ont adopté ces mesures intégrées ont connu moins d'incursion sur les cultures, moins de dégâts matériels et ont adopté de meilleures attitudes à l'égard des éléphants et de leur conservation. **Une étude de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a montré que les communautés engagées dans des programmes de dissuasion et d'indemnisation soutenus par des assurances avaient réduit de 60 % les dommages liés aux éléphants.** Cela montre que l'assurance peut non seulement compenser les pertes, mais aussi encourager l'adoption de stratégies visant à réduire les conflits futurs.

Au-delà de la protection financière directe, l'assurance peut contribuer à des efforts plus larges de conservation et de sensibilisation, améliorant ainsi la coexistence à long terme entre l'homme et l'éléphant. Des programmes tels que le "Wildlife Insurance Scheme" au Zimbabwe et en Namibie ont montré que l'indemnisation des dommages matériels et des pertes dues à la faune sauvage (y compris les éléphants) a amélioré l'attitude des populations locales à l'égard de la conservation. Ces programmes montrent que lorsque les communautés sont soutenues financièrement par une assurance, elles sont plus enclines à s'engager dans des efforts de conservation concertés et moins enclines à recourir à des réponses violentes. En liant la sécurité financière à la conservation de la faune, les données existantes soutiennent l'hypothèse selon laquelle l'assurance peut contribuer de manière importante à changer les perspectives, en transformant les éléphants d'une menace en une ressource protégée appréciée par les personnes qui vivent avec eux, assurant ainsi la prospérité des populations humaines et des populations d'éléphants.

- Activité 7.1. Réaliser une étude de faisabilité qui fournisse des recommandations pour la conception, la création de produits et la structure du marché d'un système d'assurance pour les éléphants.

Une étude de faisabilité visant à établir un projet pilote d'assurance pour les éléphants sera menée par un consultant externe. Elle comprendra une évaluation complète du contexte local (assistée par les statistiques et les enquêtes existantes de SFG), de l'étendue et de la fréquence des pertes (données gouvernementales existantes) et de l'impact économique sur les communautés. Cette étude intégrera les données existantes sur les dommages aux cultures, la destruction des biens et les pertes humaines causées par les éléphants, ainsi que la disponibilité et l'efficacité des mesures d'atténuation actuelles telles que les clôtures ou les systèmes d'alerte précoce. L'étude évaluera la viabilité logistique et



financière de l'offre de produits d'assurance, en tenant compte de facteurs tels que le prix des primes, les structures de paiement et l'évaluation des coûts de suivi et d'évaluation des demandes d'indemnisation. En outre, elle explorera les incitations potentielles à la participation de la communauté et les besoins potentiels de financement à long terme.

- Activité 7.2. Un système d'assurance qui indemnise les villageois est mis à l'essai et son efficacité est mesurée

Un système d'assurance qui indemnise les villageois pour les dommages causés par les éléphants sera piloté en collaboration avec un partenaire consultant. Ce projet pilote sera conçu pour indemniser les villageois en cas de dommages aux cultures, de destruction de biens ou de blessures résultant de rencontres avec des éléphants, en veillant à ce que les paiements soient équitables et rapides. L'une des principales caractéristiques du projet pilote sera le suivi actif de son efficacité et la détermination des coûts et de la faisabilité à long terme. Le partenaire consultant participera à la conception, à la mise en œuvre et à la supervision du programme, en veillant à ce qu'il soit adapté aux besoins et aux contextes locaux. Les enseignements tirés de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) - qui a mené des recherches sur les modèles de conservation et d'assurance à base communautaire - seront intégrés dans le projet pilote.

### e. Contribution des différents produits aux résultats du CAFI

Tableau 1. Contribution du projet de coexistence des éléphants du Gabon aux résultats du CAFI

Résultat		Résultat 1 (agriculture plus durable)	Résultat 3 (gestion et conservation des forêts)	Résultat 4 (Gouvernance)
Résultat 1 : Les conflits entre l'homme et l'éléphant sont réduits grâce à l'installation de clôtures mobiles dans les neuf provinces.	Produit 1. Les unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.	Contribue directement	Contribue indirectement	
	Produit 2. ~ 100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).	Contribue directement	Contribue indirectement	
	Produit 3. Les Ministères de l'environnement, des eaux et forêts et de l'agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.	Contribue indirectement	Contribue indirectement	Contribue directement
	Produit 4. Réalisation d'études d'impact	Contribue directement		Contribue directement
Résultat 2 : Réduction de la superficie des champs en jachère	Produit 5. Les alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes qui optimisent la production alimentaire dans des champs agricoles clôturés.	Contribue directement		
Résultat 3 : L'éducation et la sensibilisation facilitent la coexistence pacifique	Produit 6. Création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants.		Contribue indirectement	Contribue directement
Résultat 4 : Les CHE sont atténués grâce à des polices d'assurance contre les éléphants qui dédommagent les villageois.	Produit 7. La faisabilité du projet est réalisée et les sites pilotes sont identifiés.	Contribue indirectement		Contribue directement

### f. Appropriation nationale et durabilité des projets

La stratégie d'intervention du présent projet nécessite un investissement initial important dans les clôtures et un effort d'entretien récurrent. Les efforts de maintenance sont essentiels pour garantir l'efficacité des clôtures électriques.

La littérature suggère que l'entretien se produit lorsqu'il y a une congruence entre les coûts et les avantages perçus par l'entité responsable de l'entretien de la clôture<sup>4</sup>, en l'occurrence les villageois. Ces coûts et avantages sont divers et ne comprennent pas seulement des avantages matériels, mais aussi des avantages immatériels tels que la bonne volonté, le sentiment de sécurité, la position sociale et le sentiment d'équité. Le pillage des récoltes entraîne des coûts énormes pour les résidents. Au-delà des pertes financières, le pillage des récoltes



peut entraîner une insécurité alimentaire, la nécessité pour les enfants de garder les récoltes peut également entraîner une baisse des résultats scolaires.

D'après les résultats des enquêtes, les villageois semblent très attachés à l'entretien, ce qui donne à penser que le coût de l'entretien est supérieur aux avantages qu'il procure. En effet, lorsqu'on leur a demandé à quelle fréquence les bénéficiaires inspectaient physiquement leurs clôtures, 90 % des personnes interrogées ont déclaré vérifier leur clôture au moins une fois par semaine ou plus fréquemment. De même, 97 % des personnes interrogées ont déclaré vérifier la tension de leur clôture au moins une fois par semaine ou plus fréquemment. Toutes les personnes interrogées ont déclaré nettoyer leurs clôtures électriques régulièrement, 61% une ou deux fois par semaine, et les 39% restants au moins une fois par mois. 100 % des personnes interrogées sont convaincues que la fréquence de leurs efforts de maintenance est suffisante pour assurer le bon fonctionnement de la clôture. Cela indique que les bénéficiaires s'approprient les clôtures et en perçoivent les avantages.

Néanmoins, certaines dépenses opérationnelles devront être couvertes à long terme, telles que les salaires et les frais d'exploitation des équipes de clôture, ainsi que tous les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre pour les réparations et l'entretien qui ne peuvent pas être effectués par les locaux. Dans une deuxième phase de ce projet (après la crise), un modèle de développement commercial est prévu pour former des mécaniciens et des électriciens locaux afin qu'ils ouvrent des "ateliers d'entretien des clôtures" dans les capitales régionales, favorisant ainsi les opportunités de développement de petites entreprises.

En outre, les clôtures pour éléphants proposées peuvent être combinées avec d'autres outils issus du secteur privé. Comme nous l'avons mentionné plus haut, des données récentes suggèrent que les régimes d'assurance pourraient constituer une alternative aux régimes d'indemnisation du Gouvernement ou des ONG pour les raisons suivantes :

- Les compagnies d'assurance privées ont une plus grande expérience de la gestion des risques que les régimes d'indemnisation gouvernementaux ou gérés par des ONG par rapport aux systèmes d'indemnisation mis en place par les gouvernements ou les ONG - par exemple, en matière de traitement et de vérification des demandes d'indemnisation, et de lutte contre la fraude.
- Un partenariat avec des compagnies d'assurance privées pourrait remplacer les régimes d'indemnisation gérés par l'État, inefficaces, coûteux et difficiles à contrôler.

En 2020, l'IIED s'est associé aux gouvernements du Kenya (AB Consultants, aujourd'hui AB Entheos), du Sri Lanka (Institute of Policy Studies) et de la Malaisie pour mettre en œuvre le projet Livelihoods Insurance from Elephants (LIFE) afin de faciliter l'assurance du secteur privé pour les petits exploitants agricoles et les éleveurs en cas de dommages causés par les conflits entre l'homme et la faune. Les enseignements tirés du projet LIFE ont été intégrés dans un guide intitulé "*Insurance to promote human-wildlife coexistence (L'assurance pour promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage) : A guide for governments, conservationists, and insurers*" (IIED, 2023), qui présente les étapes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre d'un régime d'assurance visant à promouvoir la coexistence entre l'homme et la faune sauvage à l'échelle nationale. Ce processus d'indemnisation semble être l'un des plus réussis à ce jour. Le soutien au développement de systèmes d'assurance sera étudié et piloté dans le cadre du projet.

## 4. Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention

### a. Cadre de résultats



Tableau 2. Cadre de résultats sur la coexistence des éléphants au Gabon

Indicateurs <sup>(6)</sup>	Situation de référence, précisant l'année et la source des données	Objectif à mi-parcours (ou à la fin de la phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Fin du projet	Moyens de vérification <sup>7</sup>	Indicateur	Le suivi nécessite un budget supplémentaire spécifique (O/N).	Hypothèses et	Lien vers la lettre de	Lien avec le cadre de résultats de	Lien avec le résultats de l'ICN
<b>IMPACT</b>										
<i>Émissions de GES</i>										
Nombre total de bénéficiaires directs du projet, ventilé par zone géographique et par région.	Space for Giants a déployé plus de 951 clôtures à travers le Gabon, bénéficiant à plus de 12 944 personnes.	600 clôtures supplémentaires profitent à 6 000 bénéficiaires supplémentaires	1 800 clôtures supplémentaires profitent à 20 000 bénéficiaires au total	Données d'enquête du résultat 4	Base, milieu de projet et final	N.	Le matériel de clôture peut arriver dans le pays dans un délai de 2 mois.	Tableau 3.		Voir section 3b
Amélioration de la sécurité alimentaire	Non disponible - l'étude de base sera réalisée au cours de la première année du projet.		Amélioration de la sécurité alimentaire	Enquête de base sur la production agricole à entreprendre au cours de la première année du projet	Base, mi-année et finale	O. si plus d'un questionnaire pour l'agriculteur	Les agriculteurs entretiennent leur clôture	Tableau 3.	Annexe 1 des lignes directrices, indicateur d'impact sur le développement 3	Voir section 3b
Les rendements des cultures vivrières se sont améliorés : Pourcentage d'augmentation des rendements des cultures vivrières parmi les bénéficiaires ciblés	78 % des agriculteurs ruraux ont signalé une baisse des récoltes au cours des trois dernières années ; 84 % d'entre eux ont attribué cette baisse aux éléphants.	75 % des agriculteurs déclarent que les clôtures ont amélioré la sécurité des champs et la production agricole.	85% des bénéficiaires de la clôture signalent un retour à la normale des récoltes. 85% des bénéficiaires attribuent ce retour à la normale aux clôtures	Enquête de perception auprès des bénéficiaires	Annuel	N. Budgété dans le produit 4 pour des entretiens, pas de données quantifiables.	D'autres facteurs affectant les cultures (par exemple le régime des pluies) sont pris en compte.	Tableau 3.	Annexe 1 des lignes directrices du CAFE, indicateur AG 2	Voir section 3b
<b>Produit 1. Les unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.</b>										
Nombre de plaintes enregistrées par les unités	Base de référence 0	Le ministère LBV en compte 2 947. L'objectif est de décentraliser pour plus d'efficacité.	80 % des plaintes sont traitées à l'échelle régionale.	Rapports des unités de vulgarisation régionales du CEH	Annuel	O. Les coûts de surveillance sont budgétisés, mais l'analyse des données peut nécessiter des fonds supplémentaires.	Les agriculteurs signalent les plaintes avec précision	Tableau 3.		Voir section 3b



Nombre de villages ayant reçu des informations sur les obstacles	Pas de données. Étant donné que 90 % du Gabon est occupé par des éléphants et que le Gabon compte environ 2000 villages, nous estimons les besoins à 1 800 villages.	500 villages	75% de la population touchée = 1350 villages	Rapports sur l'éducation et la sensibilisation	Annuel	O. Fonds limités disponibles pour le suivi de l'éducation composante du projet	Les équipes du SFG et les équipes inter ministérielles diffuseront les informations du site au niveau provincial lorsqu'elles seront sur le terrain.	Tableau 3.	Annexe 2 des lignes directrices, indicateur T 2	Voir section 3b
<b>Produit 2. ~ 100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).</b>										
Nombre de barrières déployées, ventilé par province	0 pour le projet. Cependant, Space for Giants a déployé 950 barrières	600	1800 obstacles supplémentaires	Photos géoréférencées	Tous les 6 mois	O. Pour prendre des photos	Le matériel arrive dans le pays à temps pour le déploiement	Tableau 3.	N/A - indicateur propre à ce projet	Voir section 3b
Nombre et coordonnées GPS des villages et champs bénéficiant d'équipements (barrières mobiles)	950	1350	2750	Cartes montrant l'emplacement des champs protégés	Tous les 6 mois	N		Tableau 3.		Voir section 3b
Taux d'entretien des barrières (échantillonnage dans chaque province)	Plus de 90 % des bénéficiaires actuels signalent que le nettoyage de la ligne de clôture est "suffisant".	90%	85 % des barrières sont entretenues par les ménages bénéficiaires	Photos géoréférencées	Annuel, sur la base d'un échantillon	N. Budget inclus dans le résultat 4. Y si une preuve visuelle est requise.	Les bénéficiaires sont honnêtes dans leur réponse.	Tableau 3.		Voir section 3b
Superficie des champs (hectares) protégés par des clôtures	950 barrières installées par Space for Giants protègent environ 1425 hectares de cultures vivrières	2500	4500	Photos géoréférencées	Tous les 6 mois	N.		Tableau 3.	Voir l'indicateur de sécurité alimentaire	Voir section 3b
<b>Produit 3. Les Ministères de l'environnement, des eaux et forêts et de l'agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.</b>										
Nombre de personnes formées, ventilé par ministère, par sexe et par région. type de formation	Peu de données disponibles	Ministère de l'environnement : 46% d'hommes 54% de femmes  Ministère des eaux et forêts : 46% d'hommes 54% de femmes	30 personnes formées (10 par ministère), dont au moins 35% de femmes  Ministère de l'environnement : 46% d'hommes 54% de femmes	Rapports de formation	Tous les 6 mois	N	Les données disponibles représentent fidèlement la démographie agricole.	Tableau 3.	Indicateurs pour les formations D2, D3 et D4 dans l'annexe 2 des lignes directrices	Voir section 3b



		Ministère de l'agriculture : 46% d'hommes 54% de femmes	Ministère des eaux et forêts 46% d'hommes 54% de femmes  Ministère de l'agriculture 46% d'hommes 54% de femmes  Un total d'au moins 35 % de femmes							
<b>Produit 4. Les études d'impact sont réalisées.</b>										
Nombre d'obstacles bénéficiant d'une évaluation de l'impact social	La taille de l'échantillon n'est pas enregistrée dans le rapport actuel	100	200	Vente aux enchères	Tous les 6 mois	N	Disponibilité de voitures et d'essence pour effectuer les visites sur le terrain	Tableau 3.		Voir section 3b
<b>Produit 5. Les alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes qui optimisent la production alimentaire dans des zones agricoles clôturées.</b>										
Nombre de personnes touchées par des campagnes de communication visant à changer les attitudes et les comportements.	Pas de données	50%	80%	Enquêtes sur les attitudes	Tous les 6 mois	O. Financement limité pour le suivi de ce programme. La plupart des fonds sont consacrés à la campagne		Tableau 3.	Indicateur T2 de l'annexe 2 des lignes directrices	Voir section 3b
Superficies (hectares) de nouvelles cultures pour lesquelles les pratiques ont été durablement améliorées dans les zones encadrées par le	0	0	10 champs de démonstration pilotes par province, soit environ 135 hectares		Année 2 uniquement	O.		Tableau 3.	Annexe 1, indicateur AG 1	Voir section 3b
Nombre de champs, ventilés par province, où une agriculture plus intelligente est mise à l'essai	0	0	90	Rapports de terrain	Fin du projet uniquement	Y. Il faudra être en mesure d'échantillonner également la population urbaine et de financer uniquement le suivi de la		Tableau 3.		Voir section 3b



											communauté rurale.				
<b>Produit 6. Le matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation des éléphants est créé et mis à la disposition du public.</b>															
Estimation du nombre de personnes touchées par le matériel de communication	0	25 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines	75 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines									Tableau 3.	Annexe 2 des lignes directrices CAFI	Voir section 3b	
Estimation du nombre de personnes qui déclarent avoir changé leurs pratiques	0	25 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines	50 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines	Enquêtes de perception								Tableau 3.	Annexe 2 des lignes directrices CAFI	Voir section 3b	
Estimation du nombre de personnes qui déclarent avoir changé d'avis	0	25 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines	50 % de l'ensemble de la population échantillonnée, y compris les communautés rurales et urbaines	Enquêtes de perception								Tableau 3.	Annexe 2 des lignes directrices CAFI	Voir section 3b	
<b>Produit 7. La faisabilité du projet est réalisée et les sites pilotes sont identifiés.</b>															
Estimation du nombre d'assurance contractée Nombre de site pilote identifié	0	A déterminer grâce à l'étude de faisabilité	A déterminer grâce à l'étude de faisabilité												



## b. Matrice d'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 3. Contribution du projet de coexistence des éléphants du Gabon aux étapes de la lettre d'intention

Préambule Ou No.	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à la réalisation du jalon.	Délai estimé pour la réalisation des étapes (et/ou des contributions)
<i>Soulignant que le CAFI vise à :</i>	<i>- Reconnaître et préserver la valeur de la forêt en Afrique centrale en vue d'atténuer les effets du changement climatique, de <b>réduire la pauvreté et de contribuer au développement durable</b> ;</i>	Ce projet reconnaît explicitement les défis auxquels les populations rurales, souvent marginalisées, sont confrontées parce qu'elles vivent dans des zones à forte couverture forestière et à grande biodiversité, et qu'elles assument les coûts et les risques associés à l'engagement mondial partagé par le Gabon de conserver et de valoriser les forêts - abondant et atténuant ainsi les inégalités sociales implicites du défi climatique.	Immédiat - long terme
<i>Considérant :</i>	<i>Le Gabon doit relever le défi de soutenir la croissance économique et de devenir une économie émergente par le biais d'une stratégie de développement durable. des politiques et des actions durables, tout en contribuant aux efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique ;</i>	Ce projet vise à <b>promouvoir directement les avantages sociaux et environnementaux et à atténuer les risques sociaux liés à la conservation des forêts et aux politiques d'atténuation du changement climatique au Gabon</b> . Plus précisément, en s'attaquant à la crise du conflit homme-éléphant et en améliorant la sécurité alimentaire des populations rurales, qui sont les conséquences négatives qu'elles subissent - conséquences	Immédiat - long terme
Jalon 1. d. iv.	Promouvoir les avantages sociaux et environnementaux et minimiser et atténuer les risques sociaux et environnementaux potentiels.	potentielles des politiques actuelles de conservation et d'atténuation du changement climatique.  En créant les conditions permettant au gouvernement de conserver des politiques de conservation et de gestion des forêts historiquement fortes, face aux défis du développement, à l'insécurité alimentaire et à la dépendance du pays à l'égard des importations de denrées alimentaires, le projet soutient tous les aspects des jalons de la lettre d'intention.	D'ici la fin du projet (Immédiatement - 2 ans)
Jalon 1. d. iii.	Des efforts de protection et de restauration sont mis en œuvre, conformément à la loi gabonaise sur la protection de l'environnement, en amont de la conversion afin d'éviter un bilan carbone annuel négatif tout au long du processus de conversion.	Grâce à l'installation de barrières et à la promotion de pratiques agricoles intelligentes, le <b>projet encourage directement des pratiques agricoles plus sédentaires qui réduiront la conversion des forêts et encourageront la reconstitution des forêts</b> (au fil du temps) en réduisant les zones de jachère de 25 %.	Immédiat - long terme



## 5. Cohérence et synergies avec les projets existants

Tableau 4. Synergies du projet avec d'autres projets et processus politiques au Gabon

Nom du projet	Agence(s) de mise en œuvre	Statut et période de mise en œuvre	Zone de service	Montant du financement	Objectif(s) et résultats attendus	Pertinence des synergies	Description des dispositions opérationnelles proposées pour des synergies pertinentes et efficaces
Biodiversité et développement durable du paysage TRIDOM	GIZ	2023-2027	Cameroun, Congo, Gabon (TRIDOM)	10 millions d'euros	<p>Soutenir les organes prévus par l'accord TRIDOM entre le Cameroun, le Congo et le Gabon dans l'accomplissement de leur mandat ;</p> <p>Impliquer tous les groupes de parties prenantes dans un échange sur la possibilité de concilier la protection de la biodiversité et le développement socio-économique, conformément aux objectifs communs pour le paysage TRIDOM ;</p> <p>Engager davantage les entreprises du secteur privé, sur une base volontaire, dans la protection de la biodiversité et le développement socio-économique durable dans les zones forestières du paysage TRIDOM ;</p> <p>Encourager la mise en place, par les municipalités, les districts administratifs locaux, le secteur privé et la société civile, de projets pilotes visant à tester des approches modulables au niveau local pour l'utilisation durable des ressources naturelles.</p>	<p>Questions transfrontalières et partage d'expériences ;</p> <p>soutien aux AGR et à l'agriculture améliorée ;</p> <p>coordination des plateformes de consultation ;</p> <p>protection des cultures</p>	<p>Plateforme de dialogue à travers le point focal de la COMIFAC et les administrations partenaires de TRIDOM (ANPN, DGFAP et DGCHF)</p>
Fonds pour les paysages biodiversifiés	ZSL	2023-2030	Cameroun, Congo et	20 millions d'euros	<p>Réduire la pauvreté, protéger et restaurer la biodiversité et atténuer l'impact du changement climatique</p>	<p>Tous les sujets liés à la gestion des zones protégées, et donc aux</p>	<p>Plate-forme de dialogue et de coordination par</p>



			Gabon (TRIDOM)		en promouvant des pratiques de développement inclusives, fondées sur les droits et durables.	conflits entre l'homme et la faune ; Questions liées à l'amélioration de l'agriculture et au changement climatique	l'intermédiaire du ministère de l'eau et des forêts
Soutien à la préservation de l'intégrité écologique, à la gouvernance inclusive et à l'utilisation durable des ressources naturelles au profit des communautés locales dans les paysages prioritaires de Mayumba et d'Ivindo-Lope	WCS	En cours de développement dans le cadre du programme NaturAfrica de l'Union européenne pour la période 2025-2028	Gabon (sites de Mayumba, Ivindo et Lope)	3,2 millions d'euros	Améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats essentiels dans les parcs nationaux de Mayumba et d'Ivindo grâce à la recherche appliquée et à la surveillance écologique. Renforcer le soutien à l'application de la loi et au développement d'infrastructures de gestion clés dans les parcs nationaux de Mayumba et d'Ivindo et dans leurs zones d'influence. Améliorer la gouvernance inclusive des zones protégées grâce à la planification stratégique, à la promotion du système de concession de gestion des zones protégées et à la participation active des communautés locales dans les parcs nationaux de Mayumba et d'Ivindo. Développer les opportunités de l'économie bleue et verte des parcs nationaux de Mayumba, Ivindo et Lope au profit des communautés locales.	Questions relatives à la gestion des zones protégées, aux conflits entre l'homme et la faune et au développement d'activités génératrices de revenus	Opérationnalisation par le biais de l'ANPN



## 6. Gouvernance du projet

Dans le cadre de l'avenant à la Lettre d'Intention (LOI), signé entre le Gabon et CAFI, pour fournir des paiements basés sur les résultats jusqu'à 150 millions de dollars US au Gabon, plusieurs conditions pour recevoir les fonds ont été définies. L'une de ces conditions était l'élaboration d'un plan d'investissement détaillant l'utilisation de ces fonds dans des projets contribuant à l'atténuation du changement climatique. Actuellement, le portefeuille CAFI au Gabon comprend 9 projets couvrant 4 organisations de mise en œuvre (OI) et 11 partenaires nationaux de mise en œuvre. Au fur et à mesure que les initiatives CAFI se sont développées en termes de portée et d'investissements financiers, la nécessité d'améliorer l'harmonisation des projets s'est également imposée, en particulier en ce qui concerne la planification, la supervision et la mise en œuvre de projets croisés.

**En réponse à ce besoin, le gouvernement gabonais a défini et validé un cadre de gouvernance CAFI GABON pour guider, superviser et mettre en synergie la mise en œuvre de tous les projets CAFI existants et futurs.**

### a. Organes de gouvernance

#### CADRE DE GOUVERNANCE UNIFIÉ POUR LE GABON INITIATIVE POUR LES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

Structure organisationnelle pour la prise de décision et la mise en œuvre du projet :

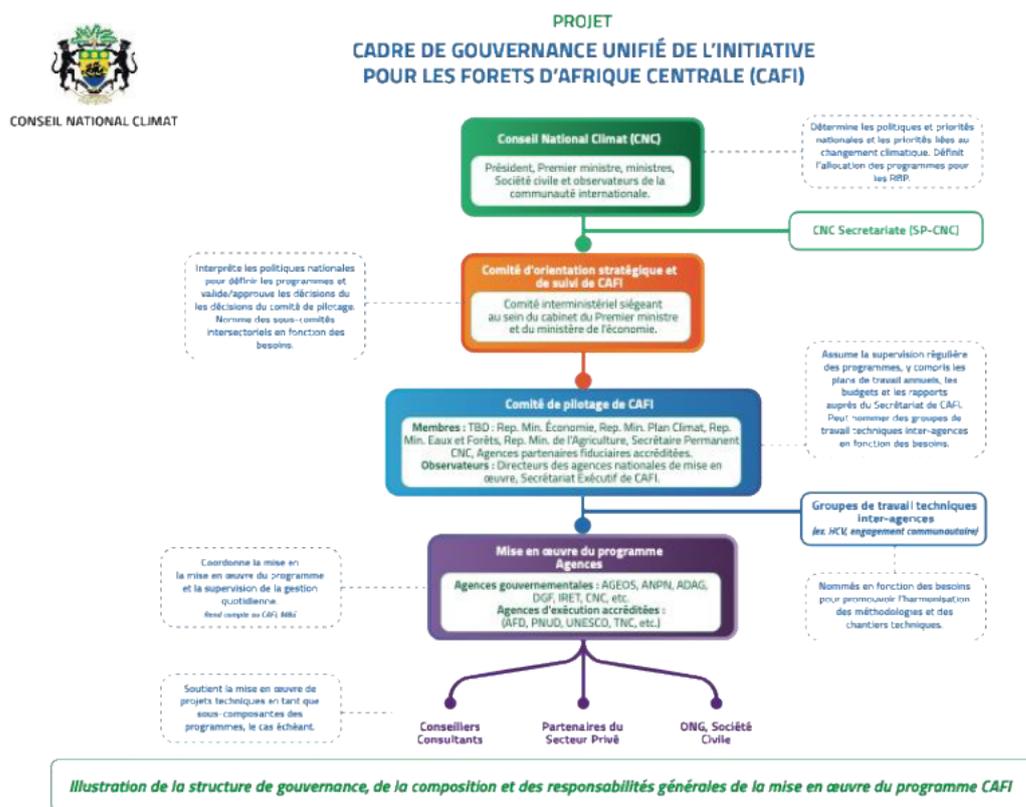


Figure 13. Cadre de gouvernance du CAFI Gabon

Les organes de décision et de gestion pour la mise en œuvre des plans d'investissement associés à l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale sont les suivants :

- Le Conseil Climat
- Le comité d'orientation stratégique et de suivi CAFI
- Le comité de pilotage CAFI



La mise en œuvre du projet sera orientée par ces organes de décision. La coordination et la gestion quotidiennes du projet seront assurées par les agences d'exécution, qui comprennent les institutions gouvernementales et leurs partenaires accrédités pour la supervision fiduciaire. Des groupes de travail techniques et des équipes consultatives seront créés pour assurer l'harmonisation entre les projets et la coordination des activités.

## I. Structure organisationnelle pour les processus politiques et techniques requis pour que le Gabon reçoive les prix CFI et les paiements basés sur les résultats.

### 1. Conseil Climat

**Le Conseil National Climat (CNC), créé par le décret numéro 0122/PR/MRPICIRNDH du 23 avril 2010, est l'organe de décision politique pour la mise en œuvre du plan d'investissement de CFI.** Le CNC détermine les politiques et priorités nationales en matière de changement climatique, y compris la répartition relative des financements entre les projets du plan d'investissement.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Définir l'orientation stratégique et la hiérarchisation des projets pour la mise en œuvre du plan d'investissement CFI 3, conformément aux priorités du pays (*voir la section sur la priorisation ci-dessous*) ;
- Veiller à ce que les initiatives et les projets soutenus dans le cadre du plan d'investissement soient conformes aux engagements internationaux du pays, en particulier dans le contexte de la REDD+ ;

Le Conseil "Climat" est composé de

- Président de la République ;
- Premier ministre, vice-président ;
- Ministre de l'environnement, membre ;
- Ministre des affaires étrangères, membre ;
- Ministre de l'économie, membre ;
- Ministre du budget, membre ;
- Ministre de l'aménagement du territoire, membre ;
- Ministre de la recherche scientifique, membre ;
- Ministre de l'énergie, membre ;
- Ministre des eaux et forêts, membre ;
- Ministre des mines et des hydrocarbures, membre ;
- Ministre de l'agriculture, membre ;
- Ministre de la communication, membre ;
- Ministre des transports, membre.

Le Conseil National Climat se réunit au moins une fois par an. Les institutions nationales, les partenaires internationaux et la société civile sont invités à y participer en tant qu'observateurs.

### 2. Secrétariat permanent du Conseil National Climat (SP-CNC)

Le principal organe politique gouvernemental représentant le Gabon dans le dialogue politique avec CFI, y compris la négociation et la signature de lettres d'intention et la représentation du Gabon au Conseil d'Administration de CFI, est le secrétariat permanent du Conseil national du climat.

Le décret N°122/PR/MRPICIRNDH du 23/04/2010, confie au CNC la responsabilité de :

- définir la politique climatique et les stratégies connexes ;
- établir un dialogue politique et institutionnel au niveau national et international ;
- veiller à ce que le climat soit pris en compte dans la politique nationale de développement par le biais d'une approche intégrée ;
- renforcer la coopération nationale et internationale ;
- veiller au respect des engagements internationaux du Gabon et désigner les négociateurs du Gabon à la CNUCC.

Le SP-CNC est l'organe de mise en œuvre du CNC. Il est responsable du dialogue politique entre le Gabon et la CFI et fournit un soutien organisationnel et de dialogue aux partenaires de mise en œuvre. Le secrétariat du



CNC fait également office d'organe de coordination pour les rapports de conformité à la CCNUCC et facilite la soumission formelle des documents requis pour recevoir les paiements basés sur les résultats de CFI.

**Les responsabilités spécifiques du SP-CNC sont les suivantes :**

- Faciliter la mise en place d'une structure technique harmonisée et multipartenaires pour répondre aux exigences de la CCNUCC en matière de suivi et d'établissement de rapports ;
- Faciliter les contributions spécifiques des Ministères/agences pour la communication des données sur le carbone pour lesquelles ils sont mandatés ;
- Faciliter la communication inter-agences entre les partenaires impliqués dans le système national de surveillance des forêts du Gabon ;
- Réunir le comité technique du système national de suivi des forêts (composé de représentants désignés par le CENAREST, l'AGEOS, le CNC, les universités nationales et les représentants des experts partenaires, le cas échéant) au moins quatre fois par an ;
- Faciliter la validation du plan de travail annuel de surveillance des forêts du Gabon et convoquer des groupes de travail techniques spécifiques aux activités, le cas échéant ;
- Élaborer et mettre à jour les critères de sélection des projets soutenus par le CFI, ainsi que les organes de mise en œuvre et/ou d'affectation des ressources, sur la base des priorités du pays et/ou de la stratégie nationale de développement ;
- Préparer un rapport annuel sur les progrès réalisés au niveau national pour atteindre les objectifs de la lettre d'intention ;
- Préparer tout le matériel technique et de communication nécessaire à soumettre au Comité de gestion du gouvernement/CNC concernant le partenariat et les projets de CFI-Gabon ;
- Guider le développement des projets et approuver tous les documents du plan d'investissement ;
- Valider les plans d'investissement nationaux, les lettres d'intention et les autres documents stratégiques de la CFI.

**Une fois les processus politiques achevés, la gestion et la supervision des projets spécifiques de CFI seront déterminées comme indiqué ci-dessous.**

**II. Élaboration, mise en œuvre et gestion fiduciaire des projets**

**a. Développement de projets**

Les documents de projet détaillés [cf. le présent document] sont préparés par les **comités techniques désignés** et les **agences d'exécution sélectionnées** [dans le cas présent, la **Direction générale des conflits entre l'homme et la faune, la Direction générale de la gestion de la faune et des aires protégées, et la Direction générale de l'environnement, la Wildlife Conservation Society et Space for Giants**].

La gestion des ressources financières pour la mise en œuvre des projets sera soumise aux règles de l'**organisation de mise en œuvre accréditée sélectionnée par le Gouvernement [WCS]**

Le document de projet finalisé sera validé par le Comité d'orientation stratégique et de surveillance (COSS) CFI et **soumis au secrétariat de CFI par le secrétaire permanent du CNC.**

Au cours de la phase de préparation du document de projet, des possibilités de consultation des parties prenantes seront offertes conformément aux protocoles décrits dans la stratégie de sauvegarde du Gabon (*voir les sections x et y*).

**b. Structure organisationnelle pour la mise en œuvre et la supervision du projet**

Les organes de décision et de contrôle de gestion pour la mise en œuvre des projets soutenus par CFI sont définis par l'arrêté n°x/PM :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent décret relatif à la gouvernance des projets et chantiers de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale, en abrégé CFI, fixe les modalités de leur mise en œuvre.

**Article 2** : Les organes de la CFI assurent, aux niveaux stratégique, technique et pratique, l'élaboration et la mise en œuvre des projets de la CFI, conformément aux politiques et priorités nationales, ainsi qu'aux engagements du Gabon avec le partenaire de la CFI, tels qu'ils sont définis dans la lettre d'intention.

**Article 3** : Les organes de la CFI chargés de la mise en œuvre des projets de la CFI sont :

- Le Comité d'orientation stratégique et de surveillance (COSS) de CFI ;



- Comité de pilotage CFI (COPIL)
- Groupes de travail techniques ;
- le secrétariat technique

La mise en œuvre du projet sera guidée par ces organes de *décision*. La coordination et la gestion quotidiennes du projet seront assurées par les agences de mise en œuvre, qui comprennent les institutions gouvernementales et leurs partenaires accrédités pour la supervision fiduciaire. Des groupes de travail techniques et des équipes consultatives seront mis en place si nécessaire pour assurer l'harmonisation du projet et la coordination des activités (voir figure 13).

**c. Composition, responsabilités et structure opérationnelle pour la prise de décision, la mise en œuvre, la supervision et la gestion :**

**i. Comité d'orientation stratégique et de surveillance (COOS) de CFI**

**Article 4 :** Comité d'orientation stratégique et de surveillance, en abrégé COOS, est l'organe de décision pour les projets de CFI. Il a pour mission d'orienter, de coordonner, d'approuver et de suivre la mise en œuvre des projets de CFI.

À ce titre, elle est chargée de :

- veiller à ce que les décisions du Conseil national du climat soient mises en œuvre conformément aux politiques et priorités nationales ;
- traduire en termes techniques les politiques et priorités nationales définies par le CNC ;
- décider du financement des projets conformément au plan d'investissement CFI 3.
- veiller à ce que les projets soient alignés sur les engagements et les étapes définies dans la lettre d'intention relative au partenariat entre le CFI et son pays partenaire
- assurer la collaboration entre les différents acteurs et organisations ;
- valider les initiatives prises et les décisions ou mesures adoptées par le COPIL ;
- approuver les plans de travail et les budgets annuels soumis par le COPIL ;
- superviser l'utilisation des fonds obtenus pour la mise en œuvre des projets CFI ;
- arbitrer les différends interministériels relatifs à la mise en œuvre des projets CFI.

**Article 5 :** Le Comité d'orientation stratégique et de surveillance est composé de :

- Le Ministre de la planification, président ;
- le Ministre de l'économie, vice-président ;
- le Ministre du Climat, membre ;
- le Ministre des forêts, membre ;
- le Ministre de l'agriculture, membre ;
- le Ministre de l'enseignement supérieur, membre ;
- le Secrétaire permanent du CNC, rapporteur.

Les Ministres concernés par un projet spécifique du CFI peuvent être invités à participer aux travaux du COOS. Les organisations impliquées dans un projet CFI spécifique peuvent également être invitées à participer aux travaux du COOS, en particulier :

- un représentant du secrétariat de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, observateurs ;
- un représentant du bureau du coordinateur résident des Nations unies, observateurs ;
- Directeurs des agences gouvernementales de mise en œuvre, observateurs ;
- deux représentants de la société civile, observateurs ;
- deux représentants des agences de mise en œuvre des projets accréditées ou le représentant de l'agence de gestion des fonds, en tant qu'observateurs.

**ii. Comité de pilotage CFI**

**Article 6 :** Le comité de pilotage CFI se réunit au moins deux fois par an ou aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président.



**Article 7 :** Le comité de pilotage CAFE est l'organe exécutif et de suivi technique de la mise en œuvre des décisions du COOS.

À ce titre, il est chargé de :

- veiller au respect des résolutions ou recommandations du conseil d'administration de CAFE, ainsi que des conditions préalables à l'octroi des financements ;
- élaborer les plans de travail et les budgets annuels soumis au COOS ;
- suivre la mise en œuvre des budgets et des plans de travail annuels, conformément aux indicateurs de performance des projets ;
- approuver les rapports techniques semestriels et annuels ;
- proposer des dispositions institutionnelles et opérationnelles, y compris l'approbation des révisions de projets ou des demandes d'extension ;
- évaluer la mise en œuvre des projets CAFE ;
- veiller à ce que les agences atteignent leurs objectifs, conformément aux critères définis dans les documents de projet ;
- adopter des décisions, le cas échéant, pour améliorer la mise en œuvre et l'impact des projets.

**Article 8 :** Le comité de pilotage CAFE est composé de :

- le représentant du Ministre du Plan, président ;
- le représentant du Ministre de l'économie, vice-président ;
- le représentant du Ministre du Climat, membre ;
- le représentant du Ministre des forêts, membre ;
- le représentant du Ministre de l'agriculture, membre ;
- le représentant du Ministre de l'enseignement supérieur, membre ;
- le Secrétaire permanent du Conseil Climat ou son représentant, membre ;
- un représentant de la société civile, membre ;
- des représentants des agences accréditées de mise en œuvre des projets, des membres ;
- le représentant de l'organisme de gestion du fonds, membre ;
- un représentant du secrétariat de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale, observateur de droit ;
- un représentant du bureau du coordinateur résident des Nations unies, observateurs ;
- directeurs des agences gouvernementales de mise en œuvre, observateurs.

Les réunions du COPIL peuvent également être suivies pour des questions spécifiques relatives aux projets CAFE :

- les coordinateurs des unités de gestion de projets de l'agence, les observateurs ;
- un représentant du secteur privé, observateur ;
- des représentants de groupes de recherche, de renforcement des capacités ou de groupes consultatifs associés, des observateurs ;
- un représentant de COSS-CAFE, en tant qu'observateur.

**Article 9 :** Le comité de pilotage CAFE se réunit au moins deux fois par an, ou aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son président.

Les réunions du COPIL sont suivies par au moins 2/3 de ses membres

**Article 10 :** Les décisions du COPIL sont prises à la majorité simple de ses membres. Ces décisions sont soumises à l'approbation du COSS.

### iii. Groupes de travail techniques

**Article 11 :** Les groupes de travail techniques sont chargés de veiller à ce que les projets CAFE soient conformes aux orientations et aux décisions du COPIL.

**Article 12 :** La composition des groupes de travail techniques, leurs rôles et mandats spécifiques sont définis et approuvés par le COPIL lors de ses réunions semestrielles ou par une nomination exceptionnelle approuvée par le Président du COPIL.



**Article 13 :** Chaque groupe de travail technique est composé de spécialistes désignés par les institutions auxquelles ils appartiennent. Il peut être assisté d'experts nationaux et internationaux.

#### iv. Secrétariat technique

**Article 14 :** Les organismes chargés de la mise en œuvre des projets CAFI visés à l'article 3 ci-dessus sont assistés par un secrétariat technique.

**Article 15 :** Le Secrétariat est chargé de :

- faciliter et communiquer les tâches des organismes chargés de la mise en œuvre des projets CAFI ;
- élaborer et proposer des plans d'activité aux différentes instances, en collaboration avec des experts nationaux et internationaux accrédités par le comité directeur de CAFI ;
- Préparer les séances de travail et les convocations aux réunions des organes chargés de la mise en œuvre des projets CAFI, en liaison avec les responsables des organes chargés de la mise en œuvre des projets CAFI ;
- proposer l'ordre du jour aux responsables respectifs ;
- organiser des séances de travail régulières avec les composantes du projet CAFI des ministères concernés ;
- coordonner les travaux des groupes de travail techniques chargés d'examiner des questions spécifiques ;
- rédiger et diffuser les procès-verbaux des réunions, les comptes rendus des réunions et les rapports d'activité ;
- la gestion de la documentation et la préservation des archives.

**Article 16 :** Le Secrétariat technique est assuré par le Secrétariat permanent du CNC qui en détermine la composition.

**Dispositions diverses et finales** telles que définies dans l'arrêté n°xxxxx/PM :

**Article 17 :** La coordination et le suivi détaillés des activités, ainsi que la validation du budget et du plan de travail associés, sont assurés par le comité de pilotage CAFI selon un calendrier semestriel.

**Article 18 :** La coordination quotidienne et la supervision de la gestion sont assurées dans le cadre des structures et systèmes de gestion des agences gouvernementales de mise en œuvre, définis en collaboration avec le partenaire de supervision fiduciaire accrédité approprié.

**Article 19 :** Les structures internes de l'Agence d'exécution en matière de personnel, de gestion et de salaires sont soumises chaque année à l'approbation du COPIL.

**Article 20 :** Les sessions du COPIL CAFI suivent les orientations du Comité directeur CAFI telles qu'approuvées en novembre 2023. Le COPIL approuve les rapports semestriels ou annuels, ainsi que les plans de travail et les budgets annuels, aussi souvent que nécessaire.

**Article 21 :** La première réunion annuelle du comité directeur se tiendra au plus tard entre janvier et mars de chaque année.

Les invitations aux réunions du COPIL sont envoyées à chaque membre au moins 10 jours ouvrables, soit deux semaines calendaires, avant la tenue de la réunion.

Les termes de référence et toute la documentation soumise à l'examen du COPIL sont présentés à l'ouverture des réunions. Si le délai de dix jours ouvrables n'est pas respecté, les membres du COPIL demandent le report de la réunion dans un délai d'une semaine.

**Article 22 :** Les représentants des administrations ou organismes et les membres du secrétariat technique sont nommés par les autorités dont ils relèvent.

**Article 23 :** Les dépenses relatives au fonctionnement des organes visés à l'article X ci-dessus sont prises en charge par le comité exécutif de la CAFI.



**Article 24 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

## b. Gestion et exécution de projets

### Coordination entre agences et partenaires

Le Secrétariat du Conseil National du Climat sert de point de contact politique officiel pour CAFI au Gabon. En tant que tel, le CNC est chargé d'assurer la coordination interministérielle nécessaire au développement du projet et servira de signature gouvernementale pour le processus de soumission et d'approbation du projet. Le mandat et les responsabilités des autres partenaires du projet sont définis dans le tableau 5

Tableau 5. Rôles et responsabilités des partenaires du projet CHE

ENTITE	RESPONSABILITÉS
Ministère de l'environnement, du climat et des conflits entre l'homme et la faune sauvage	Point focal pour diriger l'administration de l'atténuation CHE/HWC ;
	Coordonner les activités administratives entre le ministère des eaux et forêts, le ministère de l'agriculture et les autres représentations administratives locales (intérieur, défense, santé, éducation, services sociaux...).
	Sensibilisation des bénéficiaires potentiels aux procédures d'acquisition de clôtures électriques solaires mobiles, y compris la confirmation de l'état de préparation du terrain aux équipes techniques de SFG
	Prioriser le matériel et superviser le projet de communication et de sensibilisation Résultat 3. Projet de communication et de sensibilisation sur les éléphants.
	Chef de file du gouvernement pour le résultat 4 du projet
	Coordonner la communication entre les partenaires administratifs et techniques.
Ministère des Eaux et Forêts	Enregistrer les plaintes initiales concernant l'intrusion de la faune dans les champs agricoles dans App CHF-Gabon (ou autre base de données convenue).
	Identifier les victimes des incursions d'éléphants / les bénéficiaires potentiels des clôtures électriques mobiles Mener des discussions et des activités sur l'abattage administratif des éléphants à problèmes, le cas échéant.
Ministère de l'agriculture	Quantifier les dommages agricoles causés par la faune et les enregistrer dans l'App CHF-Gabon (ou dans une autre base de données convenue).
	Identifier les bénéficiaires potentiels parmi les victimes de CHE enregistrées
	Identifier les coopératives existantes et opérationnelles dans les zones à problèmes, prêtes à s'inscrire dans un projet, y compris une initiative d'agriculture intelligente à long terme.
	Créer des parcelles agricoles de démonstration avec des techniques d'amélioration des sols et le développement de pépinières et de l'approvisionnement en semences qui peuvent être adoptées par les agriculteurs et les coopératives qui utilisent les clôtures. Collecte de données agricoles et suivi et évaluation de la production agricole et des revenus
Space for Giants	Déploiement et entretien des clôtures électriques solaires mobiles
	Formation des utilisateurs de la clôture et des partenaires administratifs sur l'équipement technique et la collecte de données
	Suivi et évaluation du projet de clôture mobile (résultat 1), y compris, mais sans s'y limiter, la collecte de données socio-économiques de base, la performance de la clôture et les études d'impact.
	Identification, formation et engagement des techniciens bénéficiaires
Wildlife Conservation Society (I.O)	Coordination du consortium ONG-Gouvernement CHE
	Supervision et gestion fiscales
	Rend compte à CAFI, responsable des rapports techniques et financiers annuels et semestriels.
	En tant qu'OI du projet, WCS travaillera avec les agences d'exécution partenaires pour définir la coordination spécifique, la supervision et la structure de rapport pour une mise en œuvre efficace du projet (en suivant le cadre de gouvernance CAFI du Gabon). Cela comprend les besoins en personnel, les processus de rapports financiers et les exigences de rapports techniques des agences partenaires à WCS, etc. WCS est également responsable des rapports au Secrétariat de la CAFI, de la coordination des plans de travail et des budgets pour soumission et validation par le Comité de pilotage de la CAFI.



Tableau 6. Chaîne de réalisation des projets

Projet	Niveau 01	Budget	Niveau 02	Montant émis
Gabon Conflit intégré entre l'homme et l'éléphant	WCS - ONG internationale	\$10,000,003	Space For Giants (ONG internationale)	\$4,100,000
			Direction générale du conflit entre l'homme et la faune	TBD
			Ministère de l'environnement, du climat et du conflit avec la faune humaine	TBD
			Ministère des eaux et forêts	
			Ministère de l'agriculture	
			Autres : à déterminer	

### C. Capacité et expérience de l'organisation chargée de la mise en œuvre et de ses partenaires

**Voir section C.** Les capacités et l'expérience de l'organisation de mise en œuvre (WCS) et de ses partenaires (Space for Giant, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Conflit entre la faune et la flore, le Ministère des Eaux et Forêts, et le Ministère de l'Agriculture) sont définies dans le cadre du projet. Les rôles et responsabilités supplémentaires de l'OI sont définis dans le cadre de gouvernance.

## 7. Stratégie d'engagement des parties prenantes

### a. Gouvernement

Le gouvernement guidera l'ensemble du déploiement du projet par l'intermédiaire du Ministère de l'environnement, du climat et du conflit entre l'homme et la faune, du Ministère des Eaux et Forêts et du Ministère de l'agriculture. Les rôles et responsabilités ainsi que l'engagement partagé sont définis par le protocole d'accord et résumés dans le tableau 5.

### b. Donateurs et partenaires au développement

Comprenant la gravité du conflit homme-éléphant pour les populations rurales et réalisant que le soutien national pour des décennies de succès en matière de conservation et d'atténuation du climat s'amenuise rapidement en raison de ces défis pour les communautés locales, les donateurs et les partenaires au développement se sont réunis pour créer une synergie d'actions et s'assurer que le conflit homme-éléphant soit une priorité à l'avenir. Il est attendu des partenaires internationaux qu'ils assument une responsabilité importante dans la poursuite de la collecte de fonds, de la coordination des efforts et du suivi de l'efficacité de tous les fonds actuellement consacrés à l'atténuation des conflits homme-éléphant.

### c. Société civile

La société civile gabonaise s'est activement engagée avec le Gouvernement à mener des actions de proximité et à faciliter le dialogue national afin de mieux comprendre l'étendue et l'intensité du programme CHE. Afin de garantir une collaboration continue et un engagement direct du projet avec la société civile, les ONG nationales pourront bénéficier de contrats de sous-traitance pour contribuer à la sensibilisation, à l'éducation et à la



collecte de données pour les interventions provinciales dans lesquelles elles sont actives. La société civile conserve également sa position d'observateur au sein de tous les comités de gouvernance du projet. Les organisations de la société civile au Gabon (ONG nationales) sont bien développées dans le secteur de l'environnement et conservent une voix en tant que membres du comité consultatif du gouvernement de transition. Le projet s'appuiera sur ce réseau pour promouvoir l'inclusion et l'engagement de la société civile dans tous les aspects de la mise en œuvre du projet.

#### d. Secteur privé

Le succès à long terme et la durabilité du projet dépendront en fin de compte de la manière dont le secteur privé s'engage dans l'atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant. Il est prévu qu'au fur et à mesure que la crise s'atténue, une initiative parallèle sera mise en place pour promouvoir les mécaniciens et électriciens indépendants et les ateliers afin de transformer cette crise en opportunités de développement de petites entreprises (réparation de clôtures, vente de câbles et de batteries, etc.). Le matériel de clôture électrique sera importé dans le cadre de ce projet, mais il est envisagé que les principales entreprises de matériel et de composants solaires s'engagent dans l'importation de matériel qui n'est actuellement pas disponible au Gabon, parce que le marché se développe et rend les clôtures électriques attrayantes pour les opérateurs de l'agriculture commerciale. Il est également tout à fait raisonnable de penser que l'amélioration des techniques agricoles rapproche les exploitations des routes et contribue à développer le secteur de l'agriculture commerciale. Les clôtures sont alimentées par l'énergie solaire. Ces mêmes clôtures, qui sont utilisées plus près des habitations, pourront être étendues pour fournir de l'électricité aux villages ruraux qui n'y ont pas accès. Ce projet prévoit la formation d'une nouvelle génération de techniciens et d'électriciens spécialisés dans l'énergie solaire pour répondre à l'expansion du marché de l'énergie solaire dans le pays. Il n'est pas impossible que l'amélioration des conditions économiques (routes, accès aux marchés) génère des revenus pour les agriculteurs ruraux qui seront alors motivés pour investir des fonds propres dans leurs parcelles agricoles.

#### e. Autre : Organisme d'enseignement et/ou de recherche

Le Centre National de la Recherche Scientifique et le Développement Technologique (CENAREST) sera également impliqué dans l'aspect éducatif et de vulgarisation du projet. Cela inclut le partage de tous les résultats de recherche existants qui seront utilisés pour développer du matériel de vulgarisation concernant les comportements et l'écologie des éléphants, ainsi que le développement de modèles de recherche pour comprendre les mouvements des éléphants et les causes profondes de l'augmentation observée du pillage des cultures. En partenariat avec les institutions nationales de recherche, des données socio-économiques de base seront systématiquement collectées lors de l'installation des clôtures. Des données agricoles de base seront collectées dans les fermes clôturées. Des études d'impact seront menées pour mesurer l'efficacité du projet.

## 8. Gestion des risques et Sauvegardes

### a. Risques et mesures d'atténuation

La catégorisation des risques ci-dessous est basée sur [les catégories de risques du PNUD, qui peuvent être consultées sur ce lien](#). Parmi les risques à prendre en compte figurent ceux liés au régime foncier, aux droits des populations autochtones, à la sécurité des équipes et des bénéficiaires, etc.



Tableau 7. Matrice de gestion des risques du projet

Risques	Niveau de risque : Très élevé Haut de page Moyen Le fond (Probabilité x impact)	La vraisemblance : Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Impact : Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
<b>Risques socio-environnementaux</b>					
Les clôtures constituent des barrières et peuvent, au fil du temps, entraîner l'isolement et la fragmentation des populations d'animaux sauvages.	Faible	1	2	Les clôtures mobiles seront déployées autour des villages et ne créeront pas d'obstacles majeurs pour la faune.	L'espace pour les géants
Les clôtures peuvent intensifier les conflits et la surexploitation des parcelles d'habitat dans d'autres zones, réduisant ainsi à néant les avantages sociaux et environnementaux.	Faible	1	2	Une bonne implantation des clôtures permet de ne pas bloquer les corridors biologiques.	L'espace pour les géants
<b>Risques politiques et réglementaires</b>					
Le conflit entre l'homme et l'éléphant s'intensifie et les médias et/ou la population font pression sur les politiciens pour qu'ils légalisent les tirs d'éléphants au-delà des motifs d'autodéfense autorisés.	Très élevé	4	5	Résultat 6 sur le matériel pédagogique En outre, une solide campagne de communication dans les médias ainsi qu'un déploiement opérationnel rapide sur le terrain seront nécessaires pour assurer un large soutien national à l'initiative de clôture.	Directeur général de Human Wildlife Conflict/Space for Giants/WCS
<b>Risques financiers</b>					
Le budget consacré à l'entretien des clôtures peut ne pas être garanti à long terme et ne donner lieu qu'à des solutions temporaires.	Très élevé	4	5	Le projet s'efforcera de trouver des sources de financement nationales et internationales pour l'entretien des clôtures.	Gouvernement du Gabon
<b>Risques opérationnels (y compris les processus de projet et l'adaptabilité) et stratégiques (y compris la réputation)</b>					
Promettre à l'excès la rapidité d'exécution des projets.	Haut	4	4	Planification opérationnelle minutieuse des opérations de clôture avec des plans d'urgence solides pour limiter les retards potentiels.	Directeur général adjoint de HWC/Space for Giants
<b>Risques organisationnels (y compris les risques fiduciaires)</b>					
Mauvaise gestion du financement des projets Utilisation frauduleuse des fonds	Moyen	3	4	Atténué par la mise en œuvre de procédures opérationnelles rigoureuses mandatées par WCS et l'application stricte de ces procédures.	Le WCS doit mettre en place des mécanismes de contrôle

La méthodologie de gestion des risques est décrite ci-dessous, le niveau de risque étant mesuré en fonction de la probabilité et des conséquences.



## b. Sauvegardes

La WCS applique une approche de l'engagement des parties prenantes basée sur les droits de l'homme, dans le cadre de laquelle elle soutient les peuples autochtones et les communautés locales pour les aider à réaliser leurs droits conformément à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, à la Convention 160 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux et à divers traités internationaux sur les droits de l'homme dans le cadre de la législation internationale sur les droits de l'homme. Le cadre d'action de la WCS pour la conservation et les droits de l'homme souligne que l'engagement des parties prenantes est un élément fondamental de son travail et précise que les approches inclusives de l'engagement des parties prenantes sont essentielles pour une approche de la conservation fondée sur les droits de l'homme. L'approche de la WCS en matière de sauvegardes sociales repose sur l'engagement d'adhérer aux normes nationales et mondiales établies en matière de protection des droits de l'homme.

Les politiques et procédures de WCS sont encadrées par le Code de conduite de l'organisation adopté en février 2019. Le Code de conduite fournit des orientations explicites sur les normes de conduite pour l'ensemble du personnel de WCS, indépendamment du lieu, du poste et du niveau de responsabilité, ainsi que pour ceux qui agissent au nom de WCS. Le Code de conduite de WCS exige le respect d'un ensemble de principes et de politiques organisationnelles, notamment la sauvegarde des droits de l'homme, la lutte contre la traite des êtres humains, le respect sur le lieu de travail et la protection des lanceurs d'alerte.

### Intégration de la dimension de genre

Une analyse de genre et un plan d'action sont annexés à ce document de projet. Cette section résume les principales conclusions concernant l'approche de l'agence de mise en œuvre en matière d'intégration de la dimension de genre dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du document de projet.

### Exploitation, harcèlement et abus sexuels

La politique de sauvegarde de WCS et les suites de politiques de sauvegarde sociale - Code de conduite de WCS - énoncent les engagements de WCS et informent le personnel de WCS et les autres personnes agissant pour WCS ou sous sa direction de leurs responsabilités, en ce qui concerne la protection des personnes - en particulier les enfants, les adultes vulnérables et les communautés avec lesquelles nous travaillons - contre les abus ou l'exploitation qui peuvent être causés par leur rencontre avec le travail et les programmes de WCS.

WCS s'engage à protéger la dignité et l'intégrité de toute personne travaillant pour WCS et condamne le trafic d'êtres humains et le travail forcé sous quelque forme que ce soit. À cette fin, WCS a adopté un plan formel visant à garantir que les employés de WCS, et toute personne travaillant en son nom, sont responsables de s'assurer que WCS ne contribue pas ou ne facilite pas le trafic d'êtres humains, le travail forcé ou toute autre conduite interdite par le plan, et que toute violation du plan est signalée et traitée de manière appropriée. Les politiques de WCS sont disponibles.

### Sauvegardes de Cancun

Sauvegardes de Cancun	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures spécifiques de suivi et d'évaluation
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et des accords internationaux	Au niveau macroéconomique, le pays a élaboré un plan économique stratégique intitulé "Gabon émergent" qui se concentre sur la sylviculture et la pêche durables. En outre, le pays a élaboré un plan d'action national pour l'éléphant (PNAE), un plan d'action national pour l'ivoire (NIAP), est signataire de l'Initiative pour la protection des éléphants (IPE) et a participé activement à la mise en œuvre de l'Initiative pour la protection des éléphants (IPE) ainsi que dans la rédaction de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la criminalité liée aux espèces sauvages.	Le projet proposé et les mesures qu'il prévoit pour résoudre les conflits entre l'homme et l'éléphant sont parfaitement complémentaires et compatibles avec les politiques susmentionnées ainsi qu'avec la convention des Nations unies sur la biodiversité, que le Gabon a ratifiée.
Des structures de gouvernance transparentes et efficaces	Plusieurs actions liées à la gouvernance contribuent à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Gabon.	
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Les populations autochtones Baka chassent traditionnellement pour survivre. Ils chassent notamment les éléphants, ce qui est interdit par la loi. On raconte également que les Baka sont employés par	Le projet intégrera le patrimoine culturel du Gabon, comme celui des communautés de chasseurs-cueilleurs, dans la campagne d'éducation et de sensibilisation destinée à



	<p>les braconniers d'ivoire pour traquer les éléphants. En effet, les Baka ont des connaissances en matière de pistage des éléphants. Ces connaissances devraient être valorisées dans la stratégie de gestion des conflits entre l'homme et l'éléphant.</p>	<p>En faire connaître le lien historiquement fort que les Gabonais entretiennent avec la nature et à susciter la fierté</p>
<p>Participation pleine et effective des parties prenantes, en particulier des populations autochtones et des communautés locales</p>	<p>La vision du gouvernement est de créer des mécanismes qui atténuent les effets négatifs des activités de conservation, comme l'augmentation des conflits entre l'homme et l'éléphant, tout en créant les conditions nécessaires pour que l'homme et la nature puissent coexister en harmonie sur le long terme. Ce faisant, le gouvernement vise à renforcer le contrat social entre l'État et les populations rurales, en veillant à ce que le succès de la conservation se traduise par une amélioration des moyens de subsistance et une réduction des conflits - assurant ainsi la volonté de la population de conserver les politiques de conservation et de changement climatique qui ont connu un succès historique.</p>	<p>Les résidents locaux sont pleinement impliqués dans le développement du projet, à savoir la pose et l'entretien des clôtures. L'enquête suggère que les villageois perçoivent les avantages de cet engagement.</p>
<p>Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques / mise en place d'activités apportant des avantages socio-économiques</p>	<p>Des recherches récentes démontrent que les éléphants de forêt favorisent l'augmentation du carbone aérien par leurs préférences en matière d'abroustissement et de dispersion des graines (F. Berzaghi et al. 2023). Plus précisément, le broutement des éléphants de forêt favorise les plantes à forte densité de carbone par la consommation de plantes moins denses en carbone. En outre, les arbres dispersés par les éléphants sont plus grands et ont une densité de carbone plus élevée que les arbres dispersés selon d'autres modes. Les éléphants de forêt jouent donc un rôle important dans le maintien de la biodiversité et des stocks de carbone dans les forêts tropicales. La protection des éléphants est hautement compatible avec la protection des forêts naturelles dans lesquelles ils vivent.</p> <p>Si la protection des forêts et de la faune a été un triomphe pour les politiques de conservation et de lutte contre le changement climatique du Gabon, elle a également contribué à des conséquences inattendues pour les populations locales, notamment une augmentation des cas de destruction des récoltes et d'insécurité alimentaire et, dans certains cas, des conflits directs entre les humains et les éléphants entraînant la perte de vies humaines. En outre, les politiques de conservation qui protègent les forêts et la faune se traduisent rarement par des avantages pour les communautés rurales. C'est pourquoi le Gabon est en train d'affiner ses politiques de conservation et de lutte contre le changement climatique afin de s'assurer qu'elles sont non seulement efficaces sur le plan environnemental, mais aussi <b>équitable sur le plan social</b>.</p>	<p>Les clôtures pour éléphants sont précisément conçues pour compatibiliser les activités de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques et les activités agricoles apportant des avantages socio-économiques aux populations locales</p>
<p>Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion</p>	<p>NA</p>	
<p>Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions</p>	<p>NA</p>	

## Gestion des plaintes

WCS a mis en place un [mécanisme global de règlement des griefs \(Global Grievance Redress Mechanism - GRM\)](#) qui permet aux parties prenantes externes ainsi qu'au personnel de WCS de signaler toute plainte de bonne foi concernant un projet ou une activité mis en œuvre ou parrainé par WCS dont on peut raisonnablement penser qu'il contribue à ou cause des abus en matière de droits de l'homme, des violations des droits de l'homme des individus ou des communautés, ou des violations en matière de sauvegarde. Le "Global GRM" est à la disposition de tous les programmes de l'organisation et établit un processus visant à garantir que ces types de griefs sont traités et documentés de manière équitable et opportune.



Le Global GRM peut être complété par des procédures de plainte supplémentaires, basées sur le site et adaptées localement, élaborées par des programmes et projets nationaux individuels, le cas échéant.

## Fraude, détournement de fonds

Les politiques et procédures de WCS sont encadrées par le Code de conduite de l'organisation, officiellement adopté en février 2019, qui fournit des orientations explicites sur les normes de conduite pour l'ensemble du personnel de WCS, indépendamment du lieu, du poste et du niveau de responsabilité, ainsi que pour ceux qui agissent au nom de WCS.

Le code de conduite de WCS exige le respect d'un ensemble de principes et de politiques organisationnelles, notamment le respect des droits de l'homme, la protection des enfants et des adultes vulnérables, la lutte contre le trafic d'êtres humains, le respect sur le lieu de travail et la protection des dénonciateurs. En vertu du code de conduite, tous les membres du personnel de WCS sont tenus responsables de leurs actes et des actes des autres personnes placées sous leur autorité, et doivent veiller au respect du code de conduite. Le non-respect du code de conduite de WCS et de ses sauvegardes sociales spécifiques est passible de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

## 9. Suivi et évaluation

Le projet fournira à CAFI, au moins une fois par an, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela comprend toutes les données brutes et traitées provenant d'enquêtes et d'études (enquêtes sur les ménages, études sur les facteurs de déforestation, études sur les chaînes de production, etc.), les données provenant des activités de suivi et d'évaluation, y compris les informations spatiales associées (c.-à-d. les coordonnées GPS).

Pour un suivi et une évaluation solides et efficaces des activités et de leurs résultats, le projet développera la capacité de collecter et de traiter des données spatiales (géoréférencées) sur les activités pertinentes du projet, conformément aux [lignes directrices de la CAFI sur les rapports cartographiques](#).

Lorsque certaines informations ne sont pas de nature publique, ces données peuvent être communiquées via des liens vers des dossiers numériques sécurisés dédiés, offrant un accès protégé à CAFI par l'intermédiaire du Secrétariat.

En année 1 du projet, un plan pluriannuel de suivi et d'évaluation sera produit et partagé avec CAFI, ainsi qu'un guide méthodologique de suivi et d'évaluation pour guider les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte des données et le suivi du projet, conformément aux attentes en termes de Manuel des opérations, de Politique et lignes directrices de suivi et d'évaluation et de lignes directrices de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

## 10. Communication et visibilité

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et provoquer des changements ; ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que ceux de ses bailleurs de fonds.

Tous les efforts de communication et de visibilité aux niveaux national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité de la CAFI et mis en œuvre par les organismes de mise en œuvre pour assurer la visibilité de la CAFI, ainsi que pour sensibiliser les publics cibles à la façon dont le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera le logo CAFI et la mention "financé par CAFI" dans toutes ses activités de communication et de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, les fournitures et tous les résultats financés.

Les logos et la mention "financé par le CAFI" seront affichés de manière visible pour le public. Ils apparaîtront sur tous les types de supports publics, y compris les publications, et le financement sera mentionné dans toutes les relations avec les médias.

Le projet fournira au CAFI, deux fois par an, toutes les photos et vidéos générées par le projet.



## 11. Transparence fiduciaire

WCS applique une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption, et garantit son engagement permanent par la manière dont elle conçoit et gère ses projets et ses politiques. Les programmes et activités sont spécifiquement conçus pour intégrer des mesures de lutte contre la corruption en améliorant la gouvernance locale et en appliquant l'État de droit. C'est sur cette base que WCS s'engage dans toutes les consultations au niveau de la communauté et de l'État pour la gestion des ressources naturelles et des zones protégées.

En tant qu'organisation américaine, WCS est soumise à la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) qui s'applique à WCS dans le monde entier. WCS a pour politique de se conformer aux dispositions anti-corruption de la FCPA et, à cette fin, offre une formation régulière à ses employés et exige des bénéficiaires des fonds de WCS qu'ils déclarent qu'ils se conforment à la FCPA. En outre, les activités illégales et contraires à l'éthique, y compris la fraude, sont interdites par plusieurs politiques de WCS. La politique de WCS en matière de communications électroniques interdit la sollicitation pour des projets personnels. L'utilisation des actifs de WCS, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de gain personnel ou dans le but d'offrir des faveurs pour influencer des personnes extérieures dans leurs relations avec WCS, constitue une violation de l'obligation fiduciaire d'un employé envers l'organisation et est interdite par la politique de WCS en matière de conflits d'intérêts et d'engagements. Le code de conduite de WCS traite spécifiquement des pots-de-vin et de la corruption dans la section intitulée "Anti-corruption et gratifications"

Liens vers les procédures et règlements de l'organisation chargée de la mise en œuvre ;

- b) <https://www.wcs.org/about-us/financials> ;
- c) <https://www.wcs.org/about-us/supplier-diversity-program>
- d) <https://www.wcs.org/legal/potc>
- e) <https://www.wcs.org/diversity-equity-and-inclusion>



## 12. Budget, plan de travail et calendrier

### a. Plan de travail et budget par résultat/activité

Sortie	Activité	Titre de l'activité	Organisation de mise en œuvre	Partenaire de mise en œuvre	Période (trimestre)								Budget CAFE	Budget - Autre(s) source(s)	TOTAL Budget
					Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q			
<b>A. COÛTS DES RÉSULTATS DU PROJET</b>															
<b>Produit 1 : Des unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.</b>															
1	1.1	Mise en place d'unités d'extension HEC dans 4 provinces supplémentaires	WCS	MINEF/MINAG/MINENV									\$364,160	N/A	\$364,160
1	1.2	Sensibilisation des bénéficiaires, sélection et sensibilisation, vérification des plaintes, etc.	WCS	MINEF/MINAG/MINENV									\$632,800	N/A	\$632,800
<b>Produit 2 : 100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).</b>															
2	2.1	Sensibilisation des bénéficiaires, sélection et sensibilisation, vérification des plaintes, etc.	WCS	DGCHF/DGFAP/SFG									\$2,482,899	N/A	\$2,482,899
2	2.2	Extension des missions de déploiement de clôtures à 4 provinces supplémentaires	WCS	DGCHF/DGFAP/SFG									\$1,254,103	N/A	\$1,254,103
<b>Produit 3 : les ministères de l'environnement, des eaux et forêts et de l'agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.</b>															
3	3.1	Renforcement des capacités du personnel du ministère pour mener à bien les activités énumérées au point 1.1.2	WCS	MINEF/MINAG/MINENV									\$356,000	N/A	\$356,000
<b>Produit 4 : Réalisation d'études d'impact</b>															
4	4.1	Réaliser des études d'impact annuelles sur un sous-échantillon de clôtures existantes (100 par an).	WCS	GDGCHF/DGFAP/SFG									\$303,213	N/A	\$303,213
4	4.2	Publier un rapport annuel sur les principaux résultats	WCS	L'espace pour les géants									\$105,550	N/A	\$105,550
<b>Produit 5 : Des alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes.</b>															
5	5.1	Créer du matériel pédagogique qui promeut des alternatives durables à l'agriculture sur brûlis.	WCS	MINEF/MINAG/MINENV									\$110,000	N/A	\$110,000
5	5.2	Expérimenter des pratiques agricoles intelligentes dans 10 champs par province	WCS	MINEF/MINAG/MINENV									\$132,000	N/A	\$132,000



5	5.3	Planification stratégique pour la transition des champs abandonnés	WCS	MINEF/MINAG/MINENV														\$37,000	N/A	\$37,000	
<b>Produit 6 : Création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants.</b>																					
6	6.1	Élaborer, publier et diffuser des lignes directrices sur la sécurité des éléphants	WCS	DGCHF															\$302,630	N/A	\$302,630
6	6.2	Campagne de changement de comportement et d'attitude pour promouvoir la coexistence entre l'homme et l'éléphant	WCS	DGCHF															\$217,800	N/A	\$217,800
<b>Produit 7 : Étude de faisabilité d'un projet d'assurance et identification de sites pilotes.</b>																					
7	7.1	La conception de l'assurance, le produit et la structure du marché sont définis.	WCS	DGCHF/DGFAP/WCS															\$1,974,050	N/A	\$1,974,050
7	7.2	Un régime d'assurance qui indemnise les villageois est mis à l'essai et son efficacité est contrôlée.	WCS	DGCHF/DGFAP/WCS															\$540,000	N/A	\$540,000
<b>GESTION DE PROJET</b>																					
		Coûts de gestion directs	WCS	WCS															\$533,592	N/A	\$533,592



## b. Budget par catégorie UNDG

CATÉGORIE BUDGÉTAIRE UNDG	WCS	TOTAL USD
1. Personnel et autres collaborateurs	\$606,000	\$606,000
2. Fournitures, produits de base, matériaux	\$0	\$0
3. Équipement, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	\$48,000	\$48,000
4. Services contractuels	\$2,245,680	\$2,245,680
5. Voyage	\$479,800	\$479,800
6. Transferts et subventions aux contreparties	\$5,498,725	\$5,498,725
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	\$467,592	\$467,592
<b>Total des coûts directs</b>	<b>\$9,345,797</b>	<b>\$9,345,797</b>
8. Coûts indirects de soutien (Max. 7%)	\$654,206	\$654,206
<b>TOTAL des coûts</b>	<b>\$10,000,003</b>	<b>\$10,000,003</b>

## c. Plan de mise en œuvre du projet

WCS Gabon est entièrement soutenu par un programme régional basé à Kigali, au Rwanda. La structure organisationnelle de WCS articule des lignes claires de gestion et de soutien aux bureaux de terrain avec des liens avec le bureau régional d'Afrique centrale. Les équipes de gestion régionale de WCS Afrique centrale placent les fonctions opérationnelles à proximité des programmes de terrain et des bureaux nationaux et assurent l'intégration des efforts de WCS dans la sous-région. La structure de gouvernance de WCS reflète également un examen régulier des questions de sauvegarde. Le personnel de WCS Global Finance, HR, "Procurement, Risk Management, Rights and Communities" et d'autres personnels de soutien au siège travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les programmes nationaux ont tout le soutien nécessaire, qu'ils atteignent les objectifs et qu'ils sont en conformité avec toutes les règles et procédures des États-Unis, du pays d'accueil et de WCS.

Le plan d'opérationnalisation du projet correspondra au plan de déploiement opérationnel pour la mise en œuvre du projet, ventilé par mois sur la première année du projet dans le cadre du lancement du projet et conformément à la gouvernance du projet définie dans le présent document de projet.

Un plan d'opérationnalisation plus détaillé, comprenant l'élaboration de plans de travail et de budgets annuels détaillés, de plans de passation de marchés et de contrats, de termes de référence préliminaires pour les consultants et les études de faisabilité, ainsi que de repères pour les réalisations, sera élaboré par les groupes de travail techniques du projet - composés de représentants des partenaires du projet définis dans le tableau 5. Ces documents seront soumis au comité de pilotage.

Ces documents seront soumis au comité de pilotage pour validation au moins 10 jours avant la réunion du comité de pilotage (voir le cadre de gouvernance du projet). Il est prévu que ce processus (achèvement des plans et adoption par le comité de pilotage) soit achevé dans les 30 jours suivant l'approbation du financement.

Le document de programme définit le suivi et l'évaluation du projet ainsi que les objectifs de base en matière de suivi et d'établissement de rapports. Des outils supplémentaires seront élaborés en collaboration avec le secrétariat de la CAFI, conformément au manuel de suivi et d'évaluation de la CAFI.



Le lancement officiel du programme devrait avoir lieu sous la forme d'une cérémonie publique à Libreville - dans les 30 jours suivant l'approbation du financement.

Une stratégie provisoire est présentée ci-dessous. Les éléments de mise en œuvre sont notamment les suivants:

- le processus interne avec les partenaires pour le lancement officiel des activités (comme la signature des accords de financement entre l'agence et le gouvernement).
- Mise en place de la cellule de coordination, de suivi-évaluation et de communication du projet
- Contractualisation des partenaires et des experts (parties responsables identifiées et autres partenaires susceptibles d'être identifiés par le biais de procédures de passation de marchés pour le soutien à la mise en œuvre des principales activités au cours de l'année 1).
- Mise en place et organisation du premier comité de pilotage pour la validation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) (et d'autres comités de suivi pertinents).
- Autres achats de biens et de services et/ou opérations connexes
- Développement d'outils de suivi et d'évaluation et d'établissement de rapports

## 13. ANNEXES

La section ci-dessous doit comprendre au moins les annexes relatives à :

- **Annexe 1 – Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet (en particulier le Gouvernement et la société civile) ;**
- **Annexe 2 Analyse de genre et plan d'action ;**
- **Annexe 3 Stratégie de communication ;**



## ANNEXE 1 : Engagements des parties prenantes dans le processus de développement du projet.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des consultations interinstitutionnelles menées depuis juillet 2021. Tout au long de l'année 2024, le gouvernement a organisé une série de réunions rurales et de séances d'écoute dans le cadre du processus de « réorientation » du Gouvernement de transition, de la rédaction de la nouvelle constitution et des efforts déployés pour « rendre le Gabon au peuple ». Ainsi, des consultations publiques régulières ont eu lieu sur le CHE, qui ont abouti à un document de stratégie nationale sur le CHE, validé par le ministre de l'Environnement et le premier ministre en novembre 2024.

Ce qui est particulièrement important pour le Gouvernement, c'est que lorsqu'il a fait le tour des villages pour la campagne d'écoute, puis pour le « référendum », il a passé des heures à recueillir des doléances sur les éléphants plutôt que d'être capable de parler d'autres politiques. En effet, c'est ce processus de consultation publique qui a conduit le Premier Ministre à conclure qu'il ne pouvait pas, en toute conscience, continuer à protéger les éléphants étant donné les difficultés qu'ils posent au peuple gabonais qu'il est censé protéger en premier lieu.

Type de consultation	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Procès-verbal et liste de présence
Consultations provinciales	14 au 31 juillet 2021 dans les 9 provinces du Gabon	Ministère de l'eau et des forêts	Harcèlement administratif	Rapports de consultation (DGFAP)
		Agence des parcs nationaux (ANPN)	Indemnisation des victimes	
		Ministère de l'agriculture		
		Ministère de l'intérieur		
		Ministère de la défense nationale		
		Ministère de la santé		
		Ministère des affaires sociales		
		Chefs de villages, de groupements et de cantons		
		Les notables du village		
		Coopératives agricoles		
		Associations communautaires		
		ONG locales de conservation		
		<b>Nombre de participants : 2 439</b>		
Conférence nationale sur les conflits entre l'homme et la faune	15-17 décembre 2021 à Libreville	Cabinet du Premier ministre	Promulgation de textes juridiques :	Rapport sur la conférence nationale (DGFAP)
		Conseil national du climat	-la création d'un fonds d'indemnisation et de prise en charge des victimes ;	
		Ministre adjoint du tourisme et de l'environnement du Kenya	-la création d'une unité spéciale chargée de mettre en œuvre l'abattage administratif.	
		Ministère de l'eau et des forêts		
		ANPN	Compensation pour les 12 000 plaintes enregistrées entre 2016 et 2021	
		Ministère de l'agriculture	Adoption et mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur les conflits entre l'homme et la faune sauvage	
		Ministère de l'intérieur		
		Ministère de la défense nationale		
		Ministère de la santé		
		Ministère du tourisme		
		Ministère de la culture		
		Ministère des comptes publics		
		Ministère des affaires sociales		
Membres du Parlement				
Représentants d'institutions et d'organes				



		CENAREST		
		ONG internationales de conservation		
		Partenaires techniques et financiers		
		Opérateurs privés		
		Représentants des communautés locales		
		Coopératives agricoles		
		Associations communautaires		
		ONG locales de conservation		
		<b>Nombre de participants : 256</b>		
Ateliers sur les stratégies de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage	23-24 mai 2024 à Libreville	Cabinet du Premier ministre	Mise en place d'une commission nationale chargée de gérer les conflits entre l'homme et la faune sauvage	
		Ministère de l'eau et des forêts	Inclure une ligne budgétaire pour la gestion du CHF dans la loi de finances	
		ANPN		
Ateliers sur les stratégies de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage	23-24 mai 2024 à Libreville	Ministère de l'agriculture		Rapports d'ateliers (DGCHF)
		Ministère de l'intérieur		
		Ministère de la défense nationale		
		Ministère de la santé		
		Ministère du tourisme		
		Ministère de la culture		
		Ministère des comptes publics		
		Ministère des affaires sociales		
		Membres du Parlement		
		CENAREST		
		ONG internationales de conservation		
		Partenaires techniques et financiers (FAO, GIZ, AFD, BAD, COMIFAC)		
		Opérateurs privés		
		Représentants des communautés locales		
		Coopératives agricoles		
		Associations communautaires		
		ONG locales de conservation		
<b>Nombre de participants : 38</b>				
Ateliers de révision et de validation de la stratégie nationale de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage	28-30 octobre 2024 et 5-6 novembre 2024	Cabinet du Premier ministre	Validation technique de la stratégie nationale de gestion des conflits entre l'homme et la faune sauvage	Rapports d'ateliers (DGCHF)
		Ministère de l'eau et des forêts		
		ANPN		
		Ministère de l'agriculture		
		Ministère de l'intérieur		
		Ministère de la défense nationale		
		Ministère de la santé		
		Ministère du tourisme		
		Ministère de la culture		
		Ministère des comptes publics		
		Ministère des affaires sociales		
		Membres du Parlement		



	CENAREST	
	ONG internationales de conservation	
	Partenaires techniques et financiers (FAO, GIZ, AFD, BAD, COMIFAC)	
	Opérateurs privés	
	Représentants des communautés locales	
	Coopératives agricoles	
	Associations communautaires	
	ONG locales de conservation	
	Nombre de participants : 37	

## ANNEXE 2 : Analyse de genre et plan d'action

Au Gabon, comme dans le reste de la sous-région, les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture à petite échelle, en particulier dans l'agriculture de subsistance. Malgré leur contribution significative, les femmes actives dans le secteur agricole gabonais sont confrontées à plusieurs défis. Il s'agit notamment de l'accès limité à la terre, à la technologie et aux services financiers, qui entrave leur productivité et leur capacité à développer leurs activités agricoles. Les contraintes socioculturelles jouent également un rôle, les rôles traditionnels des hommes et des femmes limitant la mobilité des femmes et leur accès à l'éducation et à la formation, ce qui restreint encore leurs possibilités dans l'agriculture.

La recherche<sup>5</sup> a montré que les femmes peuvent être initialement intimidées par l'aspect de l'exploitation des clôtures, et qu'au sein des couples ou des groupes d'utilisateurs, la surveillance et l'exploitation des clôtures sont généralement assurées par les hommes. Toutefois, l'expérience a montré que les femmes peuvent utiliser les clôtures aussi efficacement que les hommes.

Le projet s'attachera toutefois à garantir la prise en compte des dimensions d'égalité des sexes et d'inclusion sociale, comme le présente le plan d'action ci-dessous.

Produit	Activité	La dimension du genre
Produit 1. Des unités de vulgarisation sur les conflits entre l'homme et l'éléphant sont actives dans 4 provinces supplémentaires.		
Produit 2. ~ 100 nouvelles clôtures sont déployées par province et par an (~ 1800 clôtures).		Cibler les femmes et les organisations de femmes (par exemple, les coopératives)  Veiller à ce que les femmes chargées de la manutention des barrières soient représentées dans les vidéos, les formations et dans l'espace réservé aux agents Giants.
Produit 3. Les Ministères de l'environnement, des eaux et forêts et de l'agriculture bénéficient d'un soutien et d'une formation pour mettre en place des unités de vulgarisation interministérielles.		Veiller à ce qu'au moins 35 % des participants soient formés
Produit 5. Des alternatives durables à l'agriculture sur brûlis sont remplacées par des pratiques agricoles intelligentes.	Campagne de communication sur les méthodes alternatives d'agriculture durable	Les contributions et la disponibilité des femmes sont prises en compte.  Les activités agricoles entreprises par les femmes sont prises en compte dans la même mesure.
	Pilotes volontaires sur les pratiques	Au moins 30 % d'associations de femmes ou de femmes bénévoles.
	Planification stratégique pour la transition des champs abandonnés	Des opportunités pour les femmes et les jeunes sont incluses.
Produit 6. Création et diffusion de matériel d'éducation, de sécurité et de sensibilisation sur les éléphants.		Le matériel pédagogique tient compte des différents risques encourus par les femmes, les hommes et les jeunes.
Produit 7. Étude de faisabilité d'un projet d'assurance et identification de sites pilotes.		La détermination initiale du titulaire de la police tiendra compte de la dimension de genre



## ANNEXE 3 : Stratégie de communication provisoire

Une stratégie provisoire est présentée ci-dessous. Elle sera modifiée en suivant le plan de stratégie de communication inclus dans la mise en œuvre du Produit 6.

### 1. Communication générale

**Informier** : Accroître la visibilité des objectifs, des activités et des réalisations du projet

**Sensibiliser** : Transmettre des messages clés sur les éléphants, l'approche visant à réduire les incidents et les conflits, et l'agriculture plus durable.

**Plaidoyer** : Accroître la visibilité des partenaires techniques et financiers (Space for Giants, CAFI, WCS)

**Mobiliser** : encourager les changements de comportement et la participation volontaire aux essais pilotes

**Les messages clés, qui seront affinés par les activités du projet, en particulier le produit 6, peuvent être résumés comme suit**

#### 1ère phase

- Votre sécurité avant tout : Que faire si vous rencontrez un éléphant ?
- Les clôtures électrifiées sont une solution simple et fonctionnelle pour une coexistence pacifique entre l'homme et l'éléphant.
- Protéger les éléphants, c'est protéger la forêt qui régule les précipitations.
- Comment déposer une plainte si vous avez un problème avec un éléphant ?

#### 2ème phase : accent mis sur les pratiques agricoles dans les enclos électrifiés

### 2. Le(s) public(s) cible(s)

Les publics cibles sont les suivants

- Acteurs ruraux
- Le gouvernement gabonais
- Les médias et le
- Donateurs et partenaires techniques

### 3. Description de la communication principale

Ces actions sont provisoires et peuvent être modifiées.

Description	Cible	Activités de communication	et Gérer	Période de mise en œuvre approximative
Le projet en général				
Résultats du projet				
Informations sur le lancement du projet		Vignettes de 3 minutes pour la télévision et la radio Entretiens avec le ministre		Trimestre 1 après réception des fonds
Campagne de sécurité	Communautés rurales	Affiches, dépliants et manuel "comment faire" pour savoir ce qu'il faut faire si l'on rencontre un éléphant.		Deuxième trimestre après réception des fonds
Produit 1.2	Communautés rurales	Notre forêt, notre avenir - Campagne de positivité sur les éléphants et la conservation		Trimestres 2 et 3 après réception des fonds
Produit 1.3	Communautés rurales	Activité 1.2.1 : Campagne de communication sur les méthodes agricoles alternatives durables		Année 2

### 4. Description des ressources allouées, des modalités de mise en œuvre et du budget prévisionnel

Les rôles et responsabilités respectifs de WCS, de ses partenaires techniques et des ministères concernés seront détaillés dans la stratégie préparée dans le cadre du produit 6. Les budgets associés sont liés au produit 6.

